DETAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS
A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

PREMIER SUPPLÉMENT:

Depuis le 1 Avril 1773, jusques & compris le mois de Décembre suivant.

PAR M. PIA.

(Ampliat ætatem suam vir bonus, quandò longævitati consortium prodest.)



A PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,

Chez LOTTIN l'aîné, Imprimeur de la VILLE; Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permission.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

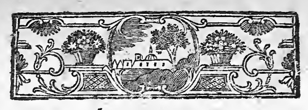
Des Personnes noyées à Paris, dont il est fait mention dans ce Volume, & dont 22 ont été sauvées.

Nota. L'*Etoile* désigne les *cinq* Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les secours.— La *Croix* dénote ceux sur lesquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'on les a jugés morts.

ANONYMES.

Fin des Tables.

DÉTAIL



DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

I. SUPPLÉMENT.

INTRODUCTION.

LA VILLE DE PARIS avoit à peine achevé ſon Etabliſſement en faveur des Perſonnes noyées, que, tout imparfait qu'il étoit, elle eut la ſatisfaction d'en entendre publier les premiers ſuccès ; & le bruit ne tarda pas à s'en répandre dans toutes les Provinces de la France. Animé du même eſprit patriotique que la VILLE DE PARIS, chacun ſentit naître en lui le

desir de voir se multiplier un semblable Etablissement ; & Messieurs les Intendants furent les premiers à engager les Maires & Echevins des différentes Villes de leurs départements, à manifester leur zèle, en procurant à leurs concitoyens les secours adoptés par la Capitale. L'empressement que ces Officiers Municipaux mirent à seconder les intentions des Intendants de leur Province, est la preuve la moins équivoque du motif qui les animoit naturellement; &, à leur exemple, plusieurs Seigneurs de la plus haute distinction, des Particuliers même voulurent aussi se signaler pour le bien de l'Humanité, en fournissant à leurs Vassaux & à leurs Compatriotes les moyens reconnus utiles aux Noyés ; ensorte qu'en très-peu de temps la France se trouve en état de compter plus de cent dépôts où sont rassemblés les secours propres à rappeller les Noyés à la vie.

On seroit peut-être flatté de voir la liste chronologique de ces dépôts ; nous sommes en état de la donner ; mais nous différerons jusqu'à l'année prochaine, à la mettre sous les yeux du Public ; nous pourrons également

produire la récapitulation des ſuccès obtenus depuis l'Etabliſſement ; & nous déſirons être dans le cas d'y joindre ceux que nous eſpérons que les Provinces nous feront parvenir.

Dans la première partie de cette Brochure, qui a paru en Juin 1773, nous nous ſommes engagés de rendre compte tous les ans des tentatives faites ſur les Noyés ; &, pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cet article, nous avions prié toutes les Perſonnes qui, dans les Provinces, ſont chargées de veiller à l'adminiſtration des ſecours, de nous faire part des réſultats de leurs opérations, afin de les publier ; mais, n'ayant reçu aucun détail, nous nous contenterons, pour cette année, de renouveller la même invitation, en priant d'obſerver que nous n'avons en vue, dans cette communication, que l'avantage & la perfection d'un Etabliſſement reconnu ſi utile à l'Humanité.

Mais nous croirions manquer à M. le Duc DE LA VRILLIÈRE, ſi nous omettions de rendre public dans l'hiſtorique de cette année, le détail d'un ſuccès obtenu dans ſa Terre, & qu'il a bien voulu nous faire parvenir. Ce

Seigneur, pour qui devient précieux tout ce qui a pour but le bien de l'Humanité & le ſoulagement des malheureux, pouvoit-il être indifférent ſur le nouvel Etabliſſement de la VILLE DE PARIS, puiſqu'il l'avoit déja honoré de ſon approbation. L'exemple de pluſieurs Perſonnes de ſon Duché, qui, faute de ſecours, avoient précédemment péri dans les eaux, fit qu'il ne balança pas un moment à fournir aux Habitants de ſa Terre les moyens de prévenir de pareils accidents, & d'y remédier. La juſteſſe de ſa prévoyance patriotique ne tarda pas à être reconnue ; le premier eſſai des ſecours qu'il avoit procurés réuſſit ſi complettement, qu'il ne laiſſa à M. le Duc DE LA VRILLIÈRE que le regret de n'avoir pas connu plutôt des moyens dont les effets lui paroiſſoient ſi certains. C'eſt ce détail que nous donnerons à l'article de la Province, & que nous tranſcrirons tel qu'il nous a été envoyé ; il eſt fait par un Chirurgien du Duché de la Vrillière, auquel M. le Duc avoit recommandé de n'omettre aucune particularité.

Nous y joindrons quelques obſer-

vations de M. *Salmon*, Chirurgien Major du Régiment de la Rochefoucauld, Dragons, à l'occaſion d'un fait de Noyé, pour lequel il a mis en uſage les ſecours adoptés par la VILLE DE PARIS, que M. le Duc DE LIANCOURT a généreuſement procuré à la Ville de Saumur & aux environs. Quoique les tentatives qui en ont été faites n'aient pas été ſuivies de ſuccès, elles ont donné lieu à des obſervations intéreſſantes, qui ſeront rapportées, & nous ajouterons à cette occaſion quelques réflexions, peut-être utiles.

Avant que d'entrer en matière ſur les ſuccès obtenus par la VILLE DE PARIS, depuis le mois d'Avril 1773 juſques & compris le 31 Décembre ſuivant, il ne ſera pas hors de propos de tranſcrire une Lettre de M. l'Abbé *Jacquin*, publiée dans le Mercure du mois de Juin 1773.

L'Auteur de cette Lettre s'efforce de prouver la ſupériorité d'une méthode qu'il avoit déja propoſée, & il paroît ſurpris que la VILLE DE PARIS ne l'ait pas encore adoptée; il fait à ce ſujet pluſieurs réflexions auxquelles nous tâcherons de répondre. D'après

l'expoſé de la Lettre, & la Réponſe qui ſuivra immédiatement, le Public ſera en état de juger ſi le lit de Cendres eſt recevable pour Paris, quoiqu'on ne diſconvienne pas qu'il peut être très-utile dans les lieux où, éloigné de tout autre ſecours, on ſeroit à portée de ſe procurer ſur le champ des Cendres en aſſez grande quantité, & de les faire chauffer dans un four pour leur donner une chaleur égale; car c'eſt là le ſeul moyen qu'on puiſſe employer pour tirer un parti avantageux de leur chaleur.

LETTRE de M. l'Abbé JACQUIN *à l'Auteur du* Mercure de France, *en réponſe aux obſervations d'un Anonyme contre le lit de Cendres chaudes, propoſé pour ſupplément à l'Etabliſſement de l'*HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS, *en faveur des Noyés.*

MONSIEUR,

L'Anonyme qui a fait inſérer dans le *Mercure* du mois de Novembre 1772, une *Réponſe à la propoſition que j'avois faite d'ajouter le bain de Cendres à l'Eta-*

blissement de la VILLE DE PARIS, pour rappeller au jour les tristes victimes de l'eau, s'est plû à grossir les inconvénients & les difficultés, pour empêcher de respectables Magistrats d'ordonner que ce moyen soit administré lorsque les autres se trouveront insuffisants ; mais voyons si les craintes sont aussi bien fondées qu'il voudroit le persuader.

Après avoir avancé que *les Cendres chaudes employées fructueusement en* 1745, *sur une Fille de dix-huit ans, ne l'avoient point été depuis avec avantage*, il convient cependant *qu'elles peuvent être citées comme un moyen qui a été utile, & qu'elles ont l'avantage de fournir une chaleur modérée, si utile pour rappeller celle que les Noyés, en sortant de l'eau, paroissent avoir perdue.*

Si je n'avois pour but que la gloriolle littéraire, il me suffiroit, pour faire voir l'inconséquence de l'Anonyme, de rapprocher ces deux propositions l'une de l'autre; mais le desir de soulager mes semblables, desir qui m'a toujours soutenu dans mes veilles, ne me permet pas de donner pour réponse un trait de critique. Conduit par ce motif

si puissant sur mon cœur, je vais suivre pas à pas l'Anonyme, & lui rendre l'hommage de quelques nouvelles réflexions que je dois à ses observations, avec la même franchise, avec laquelle je tâcherai de faire disparoître ses difficultés.

Mon objet, en proposant à Messieurs de l'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS, dont la vigilance mérite notre vénération, d'ajouter à la pratique prescrite dans leur *Avis*, un nouveau moyen, n'ayant pas été de faire une dissertation, mais simplement une invitation dictée par le même sentiment qui les anime, je ne me suis pas cru obligé d'insister sur l'utilité d'une méthode connue dans plusieurs de nos Provinces, & employée avantageusement, il y a plus de quarante ans, en Picardie, c'est-à-dire, avant que M. *Dumoulin*, Médecin de Cluni, eût rendu publique, dans les *Annonces & Affiches* de l'année 1757, sa Lettre sur l'efficacité des bains de Cendres.

Au reste, pour rassurer l'Anonyme, je n'ai pas besoin d'aller chercher bien loin des expériences favorables à l'efficacité du lit de Cendres ; je l'inviterai seulement à avoir la complaisance de

conſulter le même volume du *Mercure*, dans lequel il m'a adreſſé ſes obſervations : il trouvera (dans l'extrait *des réflexions ſur le triſte ſort des Perſonnes qui, ſous une apparence de mort, ont été enterrées vivantes, & ſur les moyens qu'on doit mettre en uſage pour prévenir une telle mépriſe, par M. Janin*, ce célèbre Chirurgien - Oculiſte de Lyon) le lit de Cendres chaudes adminiſtré avec ſuccès, pour rappeller à la vie un Enfant étouffé par ſa nourrice, & un Jeune-Homme qui s'étoit pendu par déſeſpoir ; heureuſes tentatives dont la réuſſite nous préſente un moyen efficace pour préſerver de la mort les Perſonnes ſuffoquées ſoit dans l'eau, ſoit par toute autre cauſe.

Revenons à préſent aux inconvénients détaillés par l'Anonyme.

1° Je ne répondrai rien a la prétendue *difficulté de ſe procurer une aſſez grande quantité de Cendres de bois neuf pour en fournir dans chacun des quinze Corps-de-Garde des ports & quais de Paris, environ une demi-queue*, par la raiſon qu'en moins de huit jours on en trouvera ſuffiſamment, & même au delà. Que Meſſieurs les Officiers Municipaux faſſent propo-

ser aux personnes riches qui brûlent du bois neuf, de contribuer à ce louable Etablissement; & je réponds qu'en quatre jours d'hiver la provision sera faite pour long-temps; puisque ces Cendres, loin de s'user, ne peuvent qu'augmenter toutes les fois qu'on les fera chauffer par la nouvelle méthode que je vais indiquer.

2° Je ne m'étendrai pas davantage sur l'embarras que causeroit le tonneau destiné à conserver les Cendres dans chaque Corps-de-Garde : malgré leur peu d'étendue, on y logera aisément cette provision, & je suis sûr d'avance que les Gardes des ports & quais les recevront avec plaisir.

3° Que l'Anonyme cesse d'être effrayé à la vue de la dépense & de l'embarras qu'occasionneroient dans chaque Corps-de-Garde, une chaudière, un trépied, &c. D'après les nouvelles réflexions que cette observation m'a suggérées, tout cet attirail ne sera plus nécessaire : il suffira, pour faire chauffer les Cendres, de les répandre tout simplement à terre, hors du Corps-de-Garde, & de faire dessus un grand feu avec des fagots & quelques cotrets : par cette

méthode, que je conseille de substituer aux chaudières, elles prendront plus promptement un degré plus égal de chaleur. Je remercie avec empressement l'Anonyme de m'avoir fait trouver ce moyen plus simple, moins embarrassant & beaucoup moins dispendieux.

4° Il est certain que si les Cendres étoient continuellement en mouvement, la poussière subtile qui s'en éléveroit, pourroit incommoder la Personne noyée, & même celles qui lui donneroient des secours; mais cette crainte disparoîtra, si l'on fait attention qu'en apportant avec précaution les Cendres chauffées hors du Corps-de-Garde, pour en couvrir le malade, elles ne causeront aucun tourbillon nuisible.

5° Il ne faut pas être bien sçavant pour apprendre quel degré de chaleur il faut donner aux Cendres avant d'y placer une Personne noyée: la main seule peut servir de thermomètre. Rendons plus de justice aux Gardes des Ports, & reposons-nous tranquillement sur leur zèle, lorsqu'on leur aura dit une fois que la chaleur des Cendres doit être assez grande pour chauffer, & non pour brûler, & qu'elle doit être

sur-tout autant égale qu'il est possible.

6° La crainte que la vapeur du charbon *ne donne le coup de la mort au malade & à ceux qui le serviroient*, devient absolument nulle, en prenant le parti de faire chauffer les Cendres hors du Corps-de-Garde, avec un feu de bois.

On pourra supprimer les réchauds, que j'avois d'abord conseillé de tenir sous le lit de sangle, pour entretenir la chaleur; précaution qui ne seroit tout au plus nécessaire que pendant l'hiver, temps où il y a moins de Noyés que dans la saison la plus chaude.

Pour conserver plus long-temps la chaleur du lit de Cendres, il faudra, lorsque le malade y sera placé, étendre par-dessus une couverture de laine. Où sont actuellement les inconvénients & les difficultés qui épouvantoient l'Anonyme? En reste-t-il quelques uns? Messieurs les Officiers Municipaux de Lille, toujours attentifs à tout ce qui peut soulager l'Humanité, n'en ont sans doute pas soupçonnés, lorsqu'ils ont établi, par leur Ordonnance du 14 Octobre 1772, concernant les Personnes noyées, dans leur Ville, trois dépôts publics de Cendres préparées.

Les *Affiches* de Picardie, en rendant compte de la diſpoſition de ce ſage Réglement, ajoutent que le Chirurgien de la même Ville eſt dépoſitaire d'une ſeringue fumigatoire, deſtinée non ſeulement au ſoulagement des Noyés, mais encore de toutes les perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, ou par quelqu'autre cauſe. Si cette ſeringue a quelque choſe de particulier & de plus commode encore que celle des Anglois, dont M. *Louis* nous a donné, d'après *Thomas Bartholin*, la deſcription & la figure dans ſes *Réflexions ſur l'Avis* publié & affiché, en 1740, par ordre du Roi, dans tout le Royaume, & rédigé par M. de Réaumur, nous l'invitons à la faire connoître par la voie du *Mercure de France*; c'eſt un grand ſervice à rendre à l'Humanité.

L'Anonyme, perſuadé de la néceſſité de ranimer la chaleur naturelle & de rétablir la circulation du ſang dans les Noyés (précaution également eſſentielle & ſuffiſamment indiquée par les heureuſes tentatives de M. *Janin*, dans les cas d'étouffement & de ſuffocation) conſeille aux Magiſtrats du Corps-de-Ville de Paris, d'ajouter aux ſecours

généraux preſcrits dans l'*Avis* nouvellement diſtribué, des bas drappés de différente grandeur, dans l'intention de rappeller plus promptement la chaleur aux parties inférieures, les plus difficiles à échauffer; mais il n'a pas ſans doute fait réflexion que les bas les plus fins & les plus moëlleux, propres à entretenir & à augmenter la chaleur, ne ſont pas capables d'en communiquer à des membres qui en ſont totalement deſtitués, tels que ſont les pieds & les jambes des Perſonnes noyées, & même de la plûpart de celles qui ſont ſuffoquées, ſur-tout quand elles ont été un certain temps ſans ſecours.

Pour rappeller la chaleur naturelle preſqu'entièrement perdue par quelque accident que ce ſoit, on ſe ſert aſſez communément de la peau d'un mouton écorché ſur le champ, dans laquelle on enveloppe le malade. On a raiſon: le ſuccès répond quelquefois au but que l'on s'étoit propoſé; mais, pourroit-on ſe flatter de réuſſir, ſi l'on employoit la peau refroidie d'un mouton tué la veille? Non: cette peau à la glace, loin de communiquer de la chaleur aux membres engourdis, ne feroit au con-

traire qu'augmenter le froid mortel qui suspend toutes les opérations vitales. Une chaleur douce & égale est si essentielle dans tous les cas, & sur-tout dans celui des Noyés, qu'il y a des exemples de Personnes noyées que l'ardeur du soleil, & même des bains d'eau chaude, ont rappellées à la vie.

Vous voyez, Monsieur, que tout parle en faveur du lit de Cendres, non seulement pour les Noyés, mais pour toutes les Personnes suffoquées ou étouffées par quelqu'autre cause: aussi j'ose me flatter que l'Anonyme, ne trouvant plus de difficultés ni d'inconvénients à s'en servir, voudra bien ne plus s'opposer à *un moyen qui*, selon ses propres expressions, *a été utile.* Il paroît trop équitable & trop bon citoyen, pour ne pas espérer de le voir concourir à l'établissement d'une pratique salutaire, la dernière ressource de l'art & du zèle dans ces circonstances malheureuses, & prier même avec moi Messieurs les Magistrats de L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS, si sensibles aux maux qui affligent l'Humanité, de l'ajouter aux autres moyens qu'ils ont déja si sagement prescrits. Confus des éloges qu'il me prodigue au commen-

cement de sa *Réponse*, je vous demande en grace d'être persuadé que la vaine gloire ne m'a jamais séduit, & qu'en travaillant à être utile à mes semblables, je n'ai jamais eu d'autre vue que d'acquitter une dette que tout Citoyen contracte, en naissant, envers la Société. Je suis, &c.

RÉPONSE à la Lettre précédente.

EN répondant à cette Lettre, il est bon de prévenir M. l'Abbé *Jacquin* qu'on n'a jamais eu intention de tourner son projet en ridicule; l'Anonyme, qui respecte le zèle de M. *Jacquin*, est très-éloigné de cette manière de procéder; mais il s'est cru & se croit encore obligé (en convenant des avantages que peut avoir le lit de Cendres) d'avertir des inconvénients qui peuvent résulter de son usage; & il ne pense pas que M. l'Abbé *Jacquin* ait dû s'offenser de la manière dont ces inconvénients lui ont été précédemment démontrés.

Cependant, M. l'Abbé *Jacquin*, dans la Lettre qu'on vient de lire, insiste toujours sur l'usage qu'on devroit faire

faire du lit de Cendres pour rappeller les Noyés à la vie : il faut donc que le préjugé qu'il a conçu en faveur de ce moyen, l'ait ébloui au point de lui cacher tous les défauts dont il eſt ſuſceptible, & dont on ne lui a fait voir qu'une partie.

Dans la *Réponſe* à ſa première Lettre (voyez le *Mercure* du mois de Novembre 1772, & la première partie de cette Brochure, *pag.* 79.), on s'étoit principalement attaché à faire connoître quelles étoient les raiſons qui avoient déterminé le Bureau de la VILLE DE PARIS à ne pas employer les Cendres; on penſoit qu'en ſe rendant à ces raiſons, M. l'Abbé *Jacquin* auroit abandonné ſon projet ; mais on voit avec peine que, loin de l'avoir perſuadé, il revient de nouveau à la charge, & que ſon intention eſt toujours d'employer tous les moyens poſſibles pour tâcher de le faire prévaloir.

Les nouvelles obſervations que préſente M. l'Abbé *Jacquin*, ſont, dit-il, le fruit du deſir qu'il a de ſoulager ſes ſemblables. Rien de plus beau ſans contredit que ce deſir qui anime M. *Jacquin*,

mais il feroit encore plus beau, il feroit encore plus louable, s'il ne lui inſpiroit pas des perſonnalités, toujours déplacées dans la bouche d'un homme honnête qui a moins envie de ſoutenir ſon opinion, que de combattre utilement une méthode qui lui paroît défectueuſe.

Pour entrer en matière, M. l'Abbé *Jacquin* commence par accuſer l'Anonyme qui écrivoit en Novembre 1772, d'avoir cherché à groſſir les inconvénients & les difficultés du moyen qu'il propoſoit, pour empêcher de réſpectables Magiſtrats d'ordonner que ce moyen fût adminiſtré.

Loin de s'attendre à un pareil reproche, l'Anonyme croyoit au contraire avoir tout fait pour l'éviter : il n'a préſenté qu'une partie des inconvénients du lit de Cendres ; il auroit pu en citer beaucoup d'autres ; mais, ſans avoir beſoin de ſe juſtifier, il s'en rapporte au Bureau de la Ville, auquel il a fait connoître toutes ſes intentions, qui l'a ſuivi dans toutes ſes opérations, s'étant toujours concerté avec les Perſonnes qui compoſent ce Bureau ; & elles peuvent même juger ſi l'Anonyme a mérité le reproche que lui fait

M. l'Abbé *Jacquin* : il y est d'autant plus sensible, que, guidé uniquement par le desir d'être utile à l'Humanité, il auroit été le premier à proposer le lit de Cendres, s'il eût cru à la possibilité d'en tirer quelqu'avantage.

Le titre d'*inconséquent*, dont il plaît à M. l'Abbé *Jacquin* de qualifier l'Anonyme, ne paroît pas mieux fondé que le reproche qui vient d'être discuté. L'anonyme a beau rapprocher, comme l'a fait M. *Jacquin*, les deux propositions qu'il a extraites de ses observations pour les comparer, il ne peut y appercevoir la moindre contradiction ni la plus petite inconséquence ; car, dans la première proposition il dit que les Cendres ont été employées fructueusement sur une Fille de dix-huit ans : il étoit donc naturel qu'il convînt, dans la seconde proposition, de l'utilité des Cendres, puisque l'expérience avoit prononcé en leur faveur ; & c'est aussi ce qu'il a fait, en annonçant que les Cendres pouvoient être citées comme un moyen utile. Si, au lieu de s'exprimer de la sorte, il eût dit que les Cendres pouvoient être citées comme un moyen préférable à tout autre, alors

l'inconſéquence eût été manifeſte, ſurtout ayant avancé précédemment que depuis 1745, les Cendres n'avoient pas été employées avec ſuccès. Que M. l'Abbé *Jacquin* nous diſe donc à ſon tour comment il peut caractériſer l'Anonyme d'inconſéquent : il auroit été à ſouhaitter que M. *Jacquin* eût encore épargné ce reproche à l'Anonyme, qui n'a jamais conteſté l'avantage qu'on peut tirer du lit de Cendres, & qui a toujours déclaré que ce qui en avoit empêché l'uſage étoit la multitude des inconvénients & des difficultés dont ſa préparation ſeule n'eſt pas exempte. Au reſte, la principale attention du Bureau de la VILLE DE PARIS, en formant un Etabliſſement en faveur des Noyés, a été de choiſir, entre beaucoup d'autres, les moyens les plus ſimples, les moins couteux, les plus faciles dans leur adminiſtration, & par-là les plus ſuſceptibles d'être employés par toutes ſortes de perſonnes, en réuniſſant tous les avantages qu'il eſt poſſible de deſirer; c'eſt auſſi ; de l'aveu même de M. *Jacquin*, à quoi on eſt heureuſement parvenu en adoptant la pratique dont on

fait uſage aujourd'hui ; & la ſupériorité de cette pratique ſe trouve amplement juſtifiée par le nombre de ſuccès qui en ont été le réſultat.

En vain M. l'Abbé *Jacquin* prétend-il démontrer l'excellence du moyen qu'il propoſe, en rapportant pour exemples les expériences faites avec ſuccès ſur des Noyés, par MM. *Dumoulin* & *Janin*. Si ces Meſſieurs euſſent eu ſous la main, & qu'ils euſſent connu les ſecours que la VILLE DE PARIS indique en pareil cas, il eſt vraiſemblable qu'ils les auroient employés par préférence à tout autre, &, puiſque les Cendres ont réuſſi, les autres moyens auroient au moins eu un égal ſuccès ; il eſt même probable que les guériſons auroient été plus promptes. D'ailleurs, quoi qu'en diſe M. l'Abbé *Jacquin* de la facilité de ſe procurer en peu de temps des Cendres de bois neuf, du moyen de les loger commodément dans un Corps-de-Garde, de les conſerver en bon état pour en tirer avantage dans l'occaſion, ces moyens ne ſont pas d'une auſſi grande facilité qu'il le penſe ; on pourroit le lui démontrer de nouveau, & même lui faire voir que le nombre

des iuconvénients en est plus considérable qu'on ne l'a déja dit dans la *Réponse* de Novembre 1772, & à laquelle on se referre entièrement.

A l'égard du procédé qu'il indique pour faire chauffer les Cendres, on ne croit pas qu'il puisse être adopté ; on oseroit même dire qu'il n'est guère possible d'en imaginer un qui paroisse moins avantageux.

Il faudra, dit M. l'Abbé *Jacquin*, répandre les Cendres sur la terre hors du Corps-de-Garde, & allumer par-dessus des fagots & des cotrets, &c. &c. &c.

On observe 1° que pour chauffer une quantité de Cendres assez considérable afin d'en former un lit capable d'y enterrer le corps entier d'un homme, il faudroit employer beaucoup de bois & un temps prodigieux qui seroit en pure perte pour le Noyé.

2° Que cette opération occuperoit plusieurs personnes utiles d'ailleurs, &c. &c. &c.

3° Que la Cendre ne recevant sa chaleur qu'à sa superficie, la chaleur se communiqueroit très-difficilement à la partie inférieure qui toucheroit la terre.

4° Que pour que toute la masse de Cendres nécessaire à former le lit du Noyé, fût également chaude, il faudroit continuellement la remuer, ce qui diminueroit l'action du feu.

5° Qu'en supposant que par cette méthode les Cendres fussent échauffées & plus également & plus promptement que par tout autre moyen, il seroit indispensable, avant de les employer à l'usage qu'on se proposeroit, d'avoir l'attention d'en séparer tous les petits charbons rouges que le bois en brûlant y auroit laissés ; car, sans cette précaution, on courroit risque d'occasionner beaucoup de brûlures au corps du Noyé.

6° Enfin, pour séparer tous ces charbons, quel embarras, quelle perte de temps & de chaleur ! Ajoutez que les Cendres, faciles à s'élever en tourbillon de poussière impalpable, sur-tout étant exposées à l'air & au mouvement, peuvent devenir dès-lors très-nuisibles au malade.

Que M. l'Abbé *Jacquin* convienne donc de bonne foi que le moyen qu'il propose n'est pas pratiquable, & qu'il y renonce avec la même bonne foi.

Les Officiers Municipaux de Lille, dit M. l'Abbé *Jacquin*, n'ont pas même ſoupçonné d'inconvénients dans l'uſage du lit de Cendres, puiſque, par leur Ordonnance du 14 Octobre 1772, concernant les Perſonnes noyées, ils ont établi trois dépôts de Cendres préparées.

On convient de cette Ordonnance; mais il eſt plus que vraiſemblable que Meſſieurs les Officiers Municipaux de la Ville de Lille n'avoient pas encore entendu parler de la nature des ſecours que la VILLE DE PARIS, & antérieurement les Villes de Hollande mettoient en uſage dans les occaſions de Noyés; ils ne connoiſſoient pas les ſuccès que la Hollande avoit déja publiés & obtenus ſans le ſecours des Cendres; car, auſſi-tôt qu'ils en ont été inſtruits, leur plus grand empreſſement a été de ſe les procurer. Ils ont fait venir de Paris une Boîte contenant les ſecours que la Capitale emploie avec tant d'avantages; & cette Boîte leur a ſervi de modèle pour en faire établir pluſieurs autres ſemblables. Alors ils ont oublié les Cendres dont ils venoient d'ordonner trois dépôts; & quoiqu'en Février

1770 ils euſſent fait uſage avec ſuccès d'une machine Fumigatoire très-compliquée à la vérité, mais très-ingénieuſement imaginée par le ſieur *Hélie*, Négociant de leur Ville, Citoyen très-recommandable ; ils ont donné la préférence aux ſecours propoſés par la VILLE DE PARIS, parce qu'ils ſe trouvent tous réunis dans un très-petit volume ; que l'adminiſtration en eſt facile ; qu'elle peut ſe faire par toutes ſortes de perſonnes, & qu'ils n'entraînent avec eux preſqu'aucun inconvénient. Cet exemple a été également ſuivi par les Officiers Municipaux des différentes Villes de la Picardie, qui ſe ſont empreſſés de ſe procurer les mêmes moyens adoptés par la Capitale, & qui les préfèrent à tout autre antérieurement publié, dont le dépôt avoit été annoncé chez l'un des Chirurgiens de chaque Ville.

Enfin M. l'Abbé Jacquin termine ſes obſervations & ſa critique en tournant en ridicule la propoſition que l'Anonyme a faite à la VILLE DE PARIS, d'ajouter des bas drappés aux ſecours généreux & gratuits qu'elle a

indiqués; il prétend qu'on n'a pas fait réflexion que les bas les plus moëlleux, propres à entretenir la chaleur & à l'augmenter, ne sont pas capables de réchauffer des membres engourdis par le froid, tels que les pieds & les mains des Noyés.

Mais l'Anonyme répond que, quoique les Noyés qu'on retire de l'eau soient totalement froids, les bas qu'on propose peuvent leur être très-utiles, puisqu'il suffit, pour obvier à l'objection de M. *Jacquin*, de les présenter devant le feu avant de les chausser; alors ces bas ayant reçu un certain degré de chaleur, seroient en état de la conserver & de la communiquer aux Noyés de la même façon qne pourroit le faire la peau d'un mouton nouvellement écorché, dont parle M. *Jacquin*. La pratique de faire chauffer ces bas est si naturelle & si simple, qu'on n'a pas cru qu'il fût nécessaire de le recommander; &, parce qu'on ne l'a pas fait, peut-on en induire qu'on ne le fera pas? Cela est d'autant moins vraisemblable, qu'on est dans l'usage de chauffer tous les vêtements dont on couvre les Noyés; & les bas, faisant

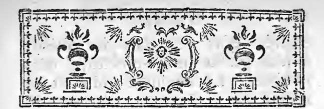
partie de ces vêtements, ne ſeroient certainement pas exceptés de cet uſage.

Au ſurplus, rien ne rallentira le zèle de l'Anonyme pour cet utile établiſſement; & il prie M. l'Abbé *Jacquin* d'être bien perſuadé que, s'il ne s'eſt pas prêté à ſes vues, relativement au lit de Cendres, ce n'eſt ni entêtement de ſa part, ni deſir de faire valoir, par préférence, les moyens qu'il avoit inſpirés au Bureau de la VILLE DE PARIS, mais parce qu'en effet les Cendres ſont ſuſceptibles de trop d'inconvénients & de difficultés, comme on croit l'avoir démontré; d'ailleurs, toute leur vertu ne conſiſtant que dans une chaleur modérée & long-temps ſoutenue, il n'eſt pas vraiſemblable qu'elles puiſſent ſeules équivaloir aux avantages réels qu'on retire en particulier de chacun des autres ſecours; d'autant plus que la plûpart deviendroient inutiles & impratiquables, ſi l'on ſe décidoit à prendre le parti d'adopter les Cendres.

Malgré tout ce qui vient d'être dit, l'Anonyme oſe ſe flatter que M. l'Abbé *Jacquin* ne prendra pas en mauvaiſe part les obſervations qu'il a cru devoir

lui faire. Le principe d'amour du bien public qui lui a ſuggéré le deſir ardent de voir établir ſon projet, eſt le même qui a dirigé l'Anonyme dans ſes obſervations. Animés tous deux d'un ſemblable eſprit, ils ne peuvent manquer de concevoir l'un pour l'autre une véritable eſtime, dont l'Anonyme eſt très-jaloux ; & il ſeroit très-flatté que, ſans avoir égard à la petite diſcuſſion, dont il eſpère qu'il ne ſera plus queſtion, M. *Jacquin* voulût bien lui propoſer tout naturellement les difficultés qu'il pourroit appercevoir dans l'Etabliſſement dont on s'occupe ſi utilement aujourd'hui, & pour lequel on réclamera toujours les avis & les lumières de tout Citoyen ami de l'Humanité.





TABLEAU

DES PERSONNES NOYÉES *ET RETIRÉES DE L'EAU*,

Depuis le 1 Avril, jusques & compris le mois de Décembre 1773.

Dont le plus grand nombre a été rappellé à la vie, par le moyen des secours indiqués par le Bureau de la VILLE DE PARIS.

PREMIÈRE CLASSE.

NOYÉS rappellés à la vie par les secours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & seroient restés morts avant cet Etablissement.

I. *Le 9 Avril* 1773, *à 7 heures du matin.*

Le nommé *Jean-Denys SONNET*, Gagne-Denier, âgé de 49 ans, déf-

espéré de se voir dans la misère, se jetta par-dessus le Pont-Royal dans la Rivière. La Sentinelle qui étoit en faction sur le Pont s'en étant apperçue, siffla pour avertir au Corps-de-Garde, & les nommés *Picard* & *le Loup*, Mariniers d'une batelée de sel, qui avoient vu tomber cet Homme, s'empressèrent aussi-tôt à lui porter du secours. Il avoit été à fonds, & étoit revenu à fleur d'eau lorsqu'ils l'apperçurent, & ce ne fut qu'après un grand quart-d'heure de submersion qu'ils purent le rejoindre. Il étoit alors sans connoissance, ni mouvement, & ne donnoit aucun signe de vie. L'ayant mis dans leur bachot, ils l'agitèrent beaucoup, & cependant ils le transportèrent au Corps-de-Garde de la Grenouillère, où il fut à l'instant déshabillé, essuyé, enveloppé dans la couverture, & frotté avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on lui mit dans la bouche quelques cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, qui passa, & qui lui fit couler par la bouche du sang & des eaux glaireuses. Pendant ce temps, on ne

discontinuoit pas les frictions avec les Flanelles, & on les dirigeoit de bas en haut sur le ventre & sur la poitrine; on lui fit prendre de l'émétique, qui le fit vomir & qui lui occasionna quelques mouvements sensibles; ensuite on lui introduisit dans une narine une mêche de papier imbibée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce qui l'agita beaucoup & lui fit faire des hurlemens considérables; alors sa connoissance se manifesta; &, quand on voulut lui introduire dans l'autre narine la même mêche, trempée de nouveau dans l'esprit volatil, il fit avec sa bouche des gestes comme s'il eût voulu mordre celui qui la lui présentoit, & on entendit des hurlemens aussi forts que les premiers. On continua à le frotter & à l'agiter; on lui présenta encore à boire de l'Eau-de-vie camphrée; mais, comme il faisoit beaucoup de résistance pour l'avaler, on lui donna du vin chaud avec du sucre qu'il but sans difficulté, & qui acheva de le ranimer.

Pendant toutes ces opérations, il s'étoit passé environ une heure avant qu'il donnât les premiers signes de

vie ; enfin, paroiſſant bien revenu, on le conduiſit, dans une voiture ; chez M. Blanchet, Commiſſaire de Police de la VILLE, qui, l'ayant entendu & ayant remarqué qu'il avoit une forte fiévre, l'envoya à l'Hôtel-Dieu pour être traité ; il en ſortit quelques jours après parfaitement guéri.

* II. *Le* 10 *Avril* 1773, *à* 5 *heures du matin.*

Le nommé *Louis-Etienne-Charles* LANGLOIS, Garçon-Cordonnier, âgé de 42 ans, dont l'eſprit étoit aliéné, étant entré dans un bateau, au bas de l'eſcalier des Porteurs d'eau du Quai des Balcons, au-deſſus du Pont de la Tournelle, s'appuya contre un autre bateau qu'il vouloit repouſſer pour l'empêcher d'approcher

---

* On trouvera dans ces Détails beaucoup de répétitions ; mais elles ſont indiſpenſables, parce qu'elles annoncent la conduite qui a été tenue, & qu'elles peuvent ſervir à diriger celle qu'on doit tenir en pareil cas. D'ailleurs chaque article doit être regardé comme une eſpéce de Procès-Verbal dont le ſujet & l'objet ſont les mêmes, & dans leſquels conſéquemment on ne doit omettre aucune circonſtance.

celui dans lequel il étoit ; le bateau qu'il repouſſoit, l'ayant entraîné, il tomba dans la Rivière, & ſe noya. Pluſieurs Particuliers qui s'en étoient apperçus, prirent un bachot pour aller à ſon ſecours ; ils le cherchèrent & le repêchèrent ſous une arche du Pont, après environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Il étoit ſans mouvement ni connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie. Porté au Corps-de-Garde de la petite Tournelle, il fut déshabillé, eſſuyé & enveloppé dans la couverture qu'on avoit fait chauffer ; on le frotta avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on lui fit boire auſſi deux cuillerées de la même Eau-de-vie, qui parut lui rappeller les ſens; on continua les frictions, & après un grand quart-d'heure de ſoins, ſa connoiſſance & ſes mouvements ſe manifeſtèrent ſenſiblement ; &, pour achever ſon rétabliſſement, on lui donna de l'Eau-de-vie ſimple qu'il but ſans répugnance. Il reſta encore quelque temps au Corps-de-Garde; on le remit enſuite à ſa mère & à ſon oncle qui, avertis de l'accident qui lui étoit arrivé, étoient venus le réclamer.

III. *Le 2 Mai* 1773, *à 3 heures après midi.*

Le nommé *François* PIERRE, dit *la Vérité*, Domestique au service de la Dame Vallée, à Ouille, étant sur les bateaux à lessive au-dessous du Pont-neuf, tomba dans la Rivière ; mais des particuliers, qui en avoient été témoins, allèrent promptement à son secours, & le repêchèrent après environ un demi quart-d'heure de submersion. Il étoit seulement évanoui. Il fut porté au Corps-de-Garde le plus voisin, où il fut déshabillé pour faire sécher ses vêtements & le réchauffer ; ce qui, joint à un petit verre d'Eau de-vie qu'on lui fit boire, suffit pour lui rappeller les sens, & le mettre en état de retourner chez sa Maîtresse.

IV. *Le* 26 *Juin* 1773.

Le nommé *Thomas* PILLON, Garçon-Traiteur chez le sieur Mercier, rue Coqheron, sujet au mal caduc, va à la Rivière dans l'intention de se laver. Arrivé près d'un bateau à lessive, au-dessous du Pont-neuf, il est surpris

par un accès de ſon mal, & tombe dans l'eau, où il reſte comme mort l'eſpace d'un grand quart-d'heure, avant qu'on puiſſe venir à ſon ſecours; enfin, repêché ſans mouvement ni connoiſſance, il eſt porté au Corps-de-Garde du Quai Malaquais. Là on le déshabille pour l'eſſuyer; on l'enveloppe dans la couverture; on le frotte avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on lui ſouffle dans la bouche, & on lui adminiſtre les autres ſecours qui ſemblent n'avoir aucun ſuccès pendant environ une heure. Enfin il fait entendre un ſoupir; ſes yeux paroiſſent plus ouverts; on voit ſortir de l'écume de ſa bouche, & ſon pouls, qui avoit été inſenſible, ſe fait appercevoir; on lui fait boire encore deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui lui font vomir quelques glaires. Il paroît ſe ranimer ſenſiblement, & ſa connoiſſance lui revient entièrement. Alors on lui donne à boire de l'Eau-de-vie ſimple; &, après environ deux heures de ſoins, il eſt conduit à l'Hôtel-Dieu, d'où il eſt ſorti quelques jours après, bien rétabli.

V. *Le 9 Juillet* 1773, *à 5 heures du matin.*

Le nommé *Denys LA CARRIÈRE* étant pris de vin & se promenant sur le bord de la Rivière, au bas du quai des Orfévres, tomba dans l'eau. Le sieur Louvet, Sergent de la Garde de Paris, de poste au Pont-neuf, l'ayant apperçu, fit courir à son secours. On l'atteignit; on le ramena à bord, & on le conduisit au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole; les secousses qu'on lui donna, & l'agitation dans laquelle on le mit pendant ce transport, le firent revenir de son évanouissement, de sorte qu'arrivé au Corps-de-Garde, il n'eut besoin que d'être essuyé; &, comme il étoit connu, on le remit à sa Mère, qui l'emmena chez elle pour le soigner.

VI. *Le* 17 *Juillet* 1773, *à* 2 *heures après midi.*

Le nommé *Pierre BLANCHERON*, Gazier, âgé de 22 ans, se baignant à l'Isle Merdeuse, & ayant passé l'enceinte formée dans la Rivière pour avertir qu'il y a danger d'aller plus loin, se sentit emporté par le fil

de l'eau ; ne ſçachant pas nager, il ne put s'en défendre, & fut entraîné dans un fonds de dix à douze pieds, où il ſe noya. Quelqu'un qui ſe baignoit dans le même endroit s'en étant apperçu, cria au ſecours ; des Bateliers coururent avec un bateau, & le repêchèrent après un grand quart-d'heure de ſubmerſion ; mais il étoit ſans connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie, lorſqu'ils le mirent dans leur bachot. Alors pluſieurs d'entr'eux ſe réunirent pour forcer de rames, & le conduire plus promptement au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes. Pendant ce voyage, d'autres s'étoient occupés à lui donner des ſecouſſes, & à l'agiter ; ce qui lui procura un vomiſſement d'eau aſſez conſidérable, & lui fit donner des ſignes de vie, au point qu'arrivé à la porte du Corps-de-Garde, il fut en état d'y entrer en marchant à l'aide de quelqu'un ; mais cependant, comme on jugea qu'il alloit s'évanouir & perdre de nouveau la connoiſſance, il fut eſſuyé, enveloppé dans la couverture, frotté avec une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée, & on lui donna de la même Eau-de-vie

camphrée, qu'il prit ſans répuguance; il en but même un demi-verre à la fois; mais il ne l'eut pas plutôt avalé, qu'il vomit beaucoup d'eau & une très-grande quantité de nourriture. Cette opération parut le fatiguer; on lui fit encore avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée; ce qui le ranima de façon que, très-peu de temps après, il fut en état de s'habiller & de s'en retourner à pied chez ſon Père, à l'aide de quelqu'un qui s'offrit pour le conduire.

VII. *Le* 17 *Juillet* 1773, *à* 9 *heures du ſoir.*

Le nommé *Pierre-Maurice* BRIT, Gagne-Denier, étant ſur le haut de la Berge du bras du Mail, tomba dans la Rivière. La Sentinelle l'ayant vu, appella du ſecours; mais, ne pouvant lui en procurer parce qu'il n'y avoit pas de bateau dans cet endroit, le ſieur *Roſſignol*, Facteur de la Diligence de Lyon, ſe jetta à la Rivière pour le repêcher; &, l'ayant atteint, il le conduiſit au Corps-de-Garde de l'Iſle Louvier. Il étoit reſté au moins une demi-heure dans l'eau, avant qu'on eût

pu le ſecourir ; lorſqu'on le retira, il étoit ſans connoiſſance ni mouvement, & ne donnoit aucun ſigne de vie ; il a encore demeuré dans cet état au Corps-de-Garde l'eſpace d'environ trois quarts-d'heure, pendant leſquels on l'avoit déshabillé, eſſuyé, frotté, réchauffé, & on lui avoit ſoufflé dans la bouche ; enſuite on lui donna, à pluſieurs repriſes, de l'Eau-de vie camphrée, qui lui fit vomir beaucoup de glaires, mais très-peu d'eau ; on continua à lui adminiſtrer les mêmes ſecours, & l'on évalue à deux gobelets la quantité d'Eau-de-vie camphrée qu'il a avalée ; enfin, après deux heures de ſoins & de tourments, ſa connoiſſance étant bien revenue ; il s'eſt endormi dans le Corps-de-Garde, & ne s'eſt reveillé que le lendemain matin à quatre heures. A cinq heures, il s'eſt habillé & s'eſt retiré chez lui ſans avoir beſoin d'aucune aide : il a témoigné toute ſa reconnoiſſance en partant.

VIII. *Le* 25 *Juillet* 1773.

Le nommé *Thomas-Joſeph* BLONDET, Chaudronnier à Chaillot, étant pris de vin, voulut, vers les cinq heures

après midi, se baigner ; en conséquence, il entra dans la Rivière au bas de Passy ; &, s'étant engagé dans une eau bourbeuse & dormante, il y tomba : voulant sortir de cet endroit, il se donna beaucoup de mouvements pour gagner le gravier ; ce qu'il fit ; mais il fut aussi-tôt entraîné par le courant, dont il ne put se défendre, & porté jusqu'à Auteuil, où il se noya. Les nommés Brossard & sa Femme, tous deux pêcheurs, s'en étant apperçus, & étant accourus dans leur bachot pour le secourrir, le repêchèrent après environ un quart d'heure de submersion ; mais il étoit sans connoissance ni mouvement. Aussi-tôt qu'il fut dans le bateau, ils eurent l'attention de le frotter & de l'agiter ; ils lui mirent dans la bouche une cuillerée d'Eau-de-Mélisse, & cependant le conduisirent à Passy chez le sieur Chaban, Aubergiste, où arrivé, on s'occupa à l'essuyer & le réchauffer ; on le frotta avec des linges chauds ; on lui fit boire au moins un poisson d'Eau-de-vie, à différentes reprises, & ce ne fut qu'après une heure de soins que sa connoissance se rétablit ; elle avoit

avoit commencé à se manifester par quelques légers mouvements de ses bras; ensuite il ouvrit les yeux, qu'il referma; il articula mal quelques paroles qu'on ne put entendre; enfin il reconnut la Maréchaussée qui s'étoit transportée dans la maison pour veiller à l'administration des secours, lesquels se sont terminés par un demi-septier de vin chaud qu'on lui fit boire; &, après l'avoir laissé reposer pendant deux heures, il s'habilla & s'en retourna chez lui.

IX. *Le 8 Août 1773, à 4 heures après midi.*

Le nommé *Simon SALENDRIER*, âgé de 15 à 16 ans, se baignant à l'Isle Merdeuse, près de la Patache, perdit pied, & se noya dans un endroit où le fonds est très-bas. Après environ une demi-heure de submersion il fut repêché, mais sans aucun mouvement, sans connoissance, ayant tous les signes extérieurs de la mort. Les mouvements qu'on lui donna dans le bachot pendant qu'on le conduisoit au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, ne lui firent éprouver aucun

changement ſenſible ; mais un Batelier l'ayant chargé ſur ſon épaule pour le porter audit Corps-de-Garde, on s'apperçut qu'il vuidoit de l'eau par la bouche. Il ſe paſſa une grande demi-heure avant qu'on pût lui adminiſtrer aucun autre ſecours. Enfin, arrivé au Corps-de-Garde, on le tranſporta dans une Chambre, à la Triperie, deſtinée à ſervir d'hoſpice aux Noyés. Pendant qu'on allumoit du feu dans la Chambre, on le plaça ſur un lit; &, après avoir été bien eſſuyé & ſéché avec des Flanelles chaudes, on lui couvrit la tête avec le bonnet; on l'enveloppa dans la chemiſe de Flanelle, on le frotta, en l'agitant, avec d'autres Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée. Il ſe paſſa ainſi plus d'une demi-heure avant qu'il donnât le premier ſigne de vie ; on lui ſouffla dans la bouche ; on lui introduiſit de la fumée de Tabac par le fondement ; on lui préſenta ſous le nez de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac ; on lui inſinua dans les narines un papier tortillé & imbibé de ce même eſprit volatil ; ce qui lui fit donner les premiers ſignes de vie, en lui arrachant de grands cris ; alors on lui préſenta une cuillerée

d'eau tiéde, qu'il avala; ensuite on lui fit boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, qui passa, & qui lui fit rejetter beaucoup d'eau & de nourriture; ce qu'il ne fit pas sans efforts de vomissement. Pendant ce temps-là on étoit allé avertir M. Devilliers, Chirurgien Aide-Major de l'Hôtel Royal des Invalides, qui mit (suivant son louable usage) le plus grand zèle à secourir le malheureux pour lequel il avoit été requis; mais, moyennant les secours préliminaires qu'on lui avoit administrés, la connoissance s'étoit sensiblement manifestée, & cependant M. Devilliers jugea à propos de le saigner; ce qu'il fit avec le plus grand succès; car alors le malade reconnut qu'il étoit entouré de Soldats, en disant: *voilà le Guet*. M. Devilliers ne s'en tint pas à la saignée; il lui fit encore avaler de l'eau dans laquelle il avoit fait dissoudre de l'Emétique; ce qui lui procura des vomissements de nourriture & de bile verte qui le tourmentèrent & le fatiguèrent beaucoup. Enfin ce ne fut qu'après plus de trois heures de soins non interrompus que la connoissance parut parfaitement re-

venue. Alors on s'occupa de continuer à le réchauffer ; pour cela on le coucha tout-à-fait ; on eut soin de lui donner du bouillon de temps en temps ; il resta dans la même chambre pendant toute la nuit, qu'il passa assez tranquillement, suivant le rapport de la femme *Bourguignon*, chargée de le veiller ; & ce ne fut que le lendemain vers les 7 heures du matin qu'on le renvoya chez sa Mère, après lui avoir fait prendre deux œufs frais & du vin.

Il s'est très-bien porté depuis cet événement ; il lui est seulement resté, pendant trois jours, un mal de tête & des lassitudes dans toutes les jointures.

On lui avoit fait, en le repêchant, une blessure au coude, qui s'est guérie moyennant quelques petits soins.

X. *Le* 10 *Août* 1773, *à* 7 *heures du matin.*

Le nommé *Jean-Baptiste* BALTHAZAR, Compagnon-Horloger, se baignant dans l'Isle Merdeuse, vis-à-vis du Palais Bourbon, se noya, & fut repêché du fond de la Rivière après un petit quart-d'heure de submersion.

Il étoit sans connoissance ni signes de vie ; mais, au moyen des mouvements qu'on lui avoit donnés dans le bachot, sa connoissance étoit insensiblement revenue ; &, arrivé au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, un peu d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler, a achevé de le ranimer, de manière que, peu de temps après, il s'est trouvé en état de s'habiller & de retourner chez lui à pied, à l'aide de quelqu'un qui l'a accompagné.

XI. *Le même jour* 10 *Août* 1773.

Le nommé *Jean-Baptiste* FLEURY, Compagnon-Boutonnier, se baignant, vers les quatre heures après midi, aux graviers de Passy, a été entraîné par le courant de la Rivière, & s'est noyé. Il n'a été repêché qu'après environ un quart-d'heure de submersion, & il étoit sans mouvement ni signe de vie lorsqu'on le reçut dans un bachot. Les deux Bateliers qui avoient couru à son secours, se disposèrent aussi-tôt à l'essuyer, le frotter & l'agiter ; s'étant ensuite dépouillés de leurs vêtements, ils l'en couvrirent pour le

conduire à Paſſy, dans une maiſon particulière. Là, on baſſina un lit où on le coucha; on lui adminiſtra les frictions avec des linges chauds; on lui fit avaler de l'Eau-de-Méliſſe, qui parut l'animer un peu, & qui lui fit rejetter de l'eau par la bouche; alors on remarqua quelques mouvements dans ſes bras, ce qui détermina à continuer les frictions & l'agitation; on lui fit une ſaignée au bras, & au bout de deux heures de ces ſoins, depuis ſa ſortie de l'eau, ſa connoiſſance s'eſt entièrement manifeſtée.

On s'eſt encore occupé à le réchauffer & à le ranimer, on lui a fait boire de l'Eau-de-vie en petite quantité à chaque fois & à différentes repriſes; enfin, après environ trois heures de repos, on l'a aidé à s'habiller, & il s'en eſt allé chez lui.

XII. *Le* 11 *Août* 1773, *à* 2 *heures après midi.*

Le nommé *Jean-Baptiſte* BLANCHARD, âgé de 14 ans, ſe baignoit dans l'Iſle Merdeuſe; ne ſçachant pas nager, il fut entraîné par le courant. Pluſieurs Mariniers s'en étant apper-

çus, allèrent sur le champ à son secours, & l'ayant atteint après environ un quart-d'heure de submersion, le reçurent dans leur bateau. Il étoit alors sans mouvement ni connoissance; en cet état ils le conduisirent au Corps-de-Garde de la Grenouillère. Ils eurent attention, pendant ce transport, de le secouer & de l'agiter, en le frottant avec leurs mains, ce qui le ranima au point qu'arrivé au Corps-de-Garde il parut avoir recouvré sa connoissance; il n'eut besoin que d'être enveloppé dans la couverture pour le sécher & le réchauffer, & de boire une ou deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée; &, comme il déclara qu'il se sentoit fatigué, on lui donna de l'Eau-de-vie simple avec du sucre. Il resta pendant trois heures dans le Corps-de-Garde pour se reposer; il s'habilla ensuite, & s'en retourna seul à pied chez ses Parents.

XIII. *Le 27 Août 1773, à 4 heures après midi.*

Le nommé *Jacques* LE BLOND, âgé de 14 ans, se promenant avec sa Mère sur le bord de la Rivière, du côté

du Palais Bourbon fut surpris par un violent coup de vent qui lui enleva son chapeau de dessus sa tête, & le porta dans la Rivière. Le Jeune-Homme ne voulant pas le perdre, courut après; mais, s'étant engagé trop avant, il perdit pied & fut entraîné par le courant. La Rivière étant alors fort agitée par les vagues, il se défendit long-temps, il parut & disparut trois fois, en criant à son secours; enfin il demeura au fond, & le nommé *Claude Verdot*, Ecarisseur, qui par hasard se trouva là, ne le voyant plus paroître, se détermina, tout habillé qu'il étoit, à se jetter à la nage pour le secourir, s'il étoit possible. Il en vint effectivement à bout: il plongea à l'endroit où il avoit remarqué que le Jeune-Homme avoit disparu, & ayant eu le bonheur de le saisir par les cheveux, il l'emmena dans le bateau de la Patache qui étoit proche. Il avoit été environ un quart-d'heure submergé; &, lorsqu'on le retira, il étoit sans connoissance ni mouvement; sa bouche & ses yeux étoient fermés, il avoit tout le visage noir, & ne laissoit entrevoir aucun espoir de le rappeller à la vie.

Les Commis de la Patache, inſtruits des premiers ſecours qui ſe pratiquent en pareil cas, s'empreſsèrent de les lui adminiſtrer; &, pendant qu'on étoit allé demander la Boîte-entrepôt au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, ils le déshabillèrent, le frottèrent, le tourmentèrent beaucoup, ayant attention de ne pas le laiſſer dans la même poſition; ils eſſayèrent de lui faire prendre un peu d'Eau-de-vie ſimple, &, comme elle paſſa, ils lui en donnèrent, en différentes repriſes, juſqu'à un poiſſon. Cette Eau-de-vie le ranima ſingulièrement, & ce fut alors qu'il donna les premiers ſignes de vie; il eut des ſoulévements d'eſtomac, & enfin il vomit beaucoup d'eau. La Boîte arriva en ce moment; mais, comme la connoiſſance étoit revenue aſſez promptement par les moyens qu'on avoit employés, on ne jugea pas à propos d'en faire uſage; on continua cependant de l'agiter & de le frotter, & ce qui encourageoit, c'eſt que l'on avoit la ſatisfaction de voir que la couleur noire de ſon viſage ſe diſſipoit à proportion que ſes ſens revenoient. Enfin, ayant

recouvré pleine connoiſſance, il fut remis à ſa Mère qui l'emmena chez elle. Alors la couleur de ſon viſage, de noire qu'elle avoit été d'abord, étoit devenue jaune, & eſt reſtée telle pendant deux jours. Arrivé chez ſa Mère, on ne lui a fait autre choſe que de le coucher dans un lit chaud, de lui faire prendre du bouillon de temps en temps, & ſucceſſivement de la nourriture, enſorte que le lendemain il auroit été en état de travailler comme à ſon ordinaire; mais la Nature, qui faiſoit d'ailleurs toutes ſes fonctions, n'avoit pas encore complettement repris tous ſes droits. Cet Enfant eſt reſté pendant deux jours, depuis cet événement, dans un état d'imbécillité, qui faiſoit craindre à ſes Parents pour la ſuite; il ne ſçavoit ce qu'il faiſoit, il étoit indifférent ſur tout; & cet état étoit accompagné d'une peſanteur de tête. Le troiſiéme jour, tous ces accidents ſe ſont diſſipés, & il s'eſt trouvé parfaitement dans ſon aſſiette.

C'eſt de la Mère & du Jeune-Homme qu'on tient tout ce détail.

Il eſt vraiſemblable que les ſecours,

qui heureuſement ont été donnés à propos, auroient été ſans ſuccès, s'ils euſſent été plus tardifs. Cette conjecture réſulte de la couleur noire de ſon viſage, occaſionnée ſans doute par le ſang qui s'étoit porté avec violence à la tête.

XIV. *Le* 29 *Août* 1773, *à* 4 *heures après midi.*

Le nommé *Antoine* NOISY, Compagnon d'Imprimerie, âgé de 13 ans, ſe baignant au Port de l'Hôpital, perdit pied, & fut entraîné par le courant. Après trois ſubmerſions, il fut porté du côté du bateau à leſſive de l'Hôpital, où il diſparut encore, en coulant ſous le bateau. Deux Bateliers Garçons-Paſſeurs, qui s'en apperçurent, s'empreſsèrent de le chercher, & ne le trouvèrent qu'à l'autre extrêmité dudit bateau: ils le repêchèrent; mais il étoit ſans connoiſſance ni mouvement; il avoit la bouche béante, & les yeux ouverts & fixes. Amené à bord, l'un des deux Bateliers le chargea ſur ſon épaule, pour le conduire au Corps-de-Garde du Port de

l'Hôpital : ce tranſport n'a rien changé à ſon état.

Arrivé au Corps-de-Garde, il a été eſſuyé & enveloppé dans la couverture ; on a allumé le poële pour le réchauffer ; on l'a frotté avec une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée ; on l'a fortement agité, en lui faiſant ſans ceſſe changer de poſition ; on a fait chauffer d'autres Flanelles qui lui ont été appliquées ſur le ventre & ſur la poitrine, & qu'on renouvelloit continuellement ; on avoit ſoin de diriger de bas en haut les frictions qu'on lui faiſoit pendant cette application. Ces ſecours ont été pratiqués pendant environ une bonne demi-heure, & ont fait appercevoir quelques ſignes de vie. Alors on a eſſayé de lui faire avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, qui a paſſé & a paru le ranimer en lui faiſant vomir un peu de glaires ; une ſeconde cuillerée qu'on lui a fait prendre peu de temps après la première, a fait beaucoup plus d'effet ; il a vomi de même des glaires, mais beaucoup plus abondamment, & ſa connoiſſance ſe fortifioit de plus en plus ; enfin, comme il ré-

pugnoit à l'Eau-de-vie camphrée, & qu'il se plaignoit d'avoir grand froid, on lui a fait avaler, à différentes reprises & dans des intervalles suffisants, une chopine de Vin chaud avec du sucre. L'application des Flanelles chaudes se pratiquoit toujours & se renouvelloit sans cesse.

Ce Jeune-Homme est resté au moins une demi-heure dans l'eau, dont il a passé un bon quar-d'heure submergé; on a employé une heure à lui administrer les secours; sa connoissance a commencé à se manifester au bout de la première demi-heure; dans la seconde demi-heure on a eu la satisfaction de voir augmenter les succès. Une seconde heure s'est passée à le réchauffer & à le ranimer; & après ces deux heures de soins on l'a remis à une femme voisine de sa Mère qui l'a réclamé, & s'est chargée de le soigner, pour ensuite le rendre à ses Parents.

Le froid dont il se plaignoit étant dissipé, il s'est trouvé dans son état naturel.

XV. *Le 7 Septembre* 1773, *à 9 heures du soir.*

La nommée *Jeanne* BRISSON, Femme malade, étoit sortie de l'Hôpital de la Salpétrière pour prendre l'air ; se promenant sur la berge, vis-à-vis de la Patache, elle tomba dans la Rivière. Les Commis, qui s'en apperçurent, crièrent au secours, & prirent en même temps les mesures nécessaires pour la secourir ; ils vinrent même à bout, avec l'assistance de deux Mariniers, de la repêcher. Elle étoit seulement évanouie. Ils la firent entrer dans le bateau de la Patache, où il ne fut nécessaire que de l'essuyer pour la sécher & la réchauffer ; &, après avoir bu un peu d'Eau de-vie, elle fut reconduite à la Salpétrière.

XVI. *Le 8 Septembre* 1773, à 8 *heures du matin.*

La nommée *Magdeleine* BRION, âgée de 55 ans, Domestique sans condition, gagnant sa vie à faire des ménages, s'étoit noyée dans l'Abreuvoir du Port de l'École, où la misère l'avoit déterminée à se jetter.

La Sentinelle l'ayant apperçue, en avertit des Mariniers, qui ne l'a repêchèrent du fond de la Rivière qu'après environ une demi-heure de ſubmerſion. Elle étoit ſans connoiſſance ni mouvement; en cet état ils la portèrent au Corps-de-Garde, où elle fut auſſi-tôt déshabillée; &, après l'avoir eſſuyée, on l'enveloppa dans la couverture, ayant attention de beaucoup l'agiter; on pratiqua les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, ainſi que l'inſufflation de l'air chaud dans la bouche; ce qui ſe fit avec vigueur & ſans interruption. Une demi-heure s'écoula ſans qu'on s'apperçut qu'elle donnât des ſignes de vie: enfin, quelques-uns s'étant manifeſtés, on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de vie camphrée, qui paſſa & qui parut la ranimer; mais ce qui ſembla ſingulièrement la réveiller, ce fut l'intromiſſion qu'on lui fit dans les narines d'une mêche de papier imbibée d'eſprit volatil de Sel Ammoniac. Alors on s'apperçut qu'elle avoit entièrement recouvré la connoiſſance; cependant on a continué les mêmes ſecours, pendant l'adminiſtra-

tion desquels on avoit la satisfaction de remarquer que l'usage de ses sens se fortifioit de plus en plus. Enfin, après environ une heure & demie de soins non interrompus, elle fut transportée à l'Hôtel-Dieu pour être soignée d'ailleurs conformément à son état. Dès le lendemain elle auroit pu en sortir parfaitement rétablie, & vaquer à ses ménages.

XVII. *Le* 15 *Septembre* 1773, *à* 9 *heures du soir.*

L'Epouse du sieur ***, malade d'une suite de lait remonté, voulant se noyer, entra dans la Rivière jusqu'à mi-corps; alors elle arrêta ses pas pour se bander les yeux avec son mouchoir; mais, ayant été apperçue, un Marinier courut à elle pour l'empêcher d'aller plus loin. Voulant l'éviter, elle fit encore quelques pas dans l'eau; mais le Marinier l'ayant atteinte, s'en rendit maître, & la conduisit, malgré elle, chez une Femme dans le voisinage du Quai l'Evêque, qui la fit sécher & réchauffer, & lui fit avaler un peu d'Eau-de-vie qui la ranima. Lui ayant ensuite remis la tête, & après

lui avoir fait connoître l'égarement dans lequel elle étoit, elle la fit conduire chez son Mari, qui, averti de ce qui venoit d'arriver à sa Femme, étoit aussi-tôt accouru pour la remener chez lui.

XVIII. *Le* 26 *Septembre* 1773, *à midi.*

Le nommé *Jean-Baptiste* DUFOUR, âgé de 13 ans, s'étant absenté de chez son Maître, conduisit ses pas vers la Rivière, & s'étant arrêté au bout de la rue de Bourgogne, entra dans un bateau qu'il détacha pour pouvoir se promener. Engagé un peu avant sur la Rivière, il fit différents mouvements qui le firent tomber dans l'eau & quitter son bateau à la tête de celui de la Patache. Saisi par la fraîcheur & emporté par la rapidité de l'eau, il perdit bientôt la tramontane; il se défendit long-temps, mais machinalement, contre le courant; il parut plusieurs fois aller à fond & ensuite revenir à la superficie; enfin ses membres ayant perdu la roideur qu'un reste de sentiment leur faisoit contracter, on le vit flotter à la faveur de ses habits; il avoit le visage & le ventre

dans l'eau, les mains & les pieds pendants & immobiles. Deux Bateliers Pêcheurs ayant été avertis, volèrent à son secours, & l'atteignirent avec un croc : il étoit sans connoissance, & ne donnoit aucun signe de vie. Il avoit alors passé environ une demi-heure dans l'eau, & il y étoit resté au moins un quart d'heure sans connoissance. On se hâte de le porter au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, d'où on le transfere sur le champ dans une chambre à la Triperie. Là il est déshabillé & enveloppé dans la couverture, après avoir été essuyé ; on le frotte avec une Flanelle imbibée d'Eau-de vie camphrée ; on l'agite beaucoup, en lui faisant sans cesse changer de position, & on a l'attention de lui tenir la tête inclinée. Après un quart-d'heure de ces soins, il se manifeste sensiblement des signes de vie; alors on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, ce qui parut encore le ranimer ; ensuite on lui fit prendre de l'Emétique qui lui fit vomir environ deux pintes d'eau. Pendant qu'on lui administroit ces secours, & sans perdre de temps, on avoit fait

avertir M. Devilliers, Chirurgien Aide-Major des Invalides, qui n'héſita pas de ſe tranſporter ſur le champ pour donner ſes ſoins & aider de ſes conſeils; mais, lorſqu'il arriva, il trouva l'Enfant aſſez bien revenu, & il ne jugea pas à propos de lui donner aucun autre ſecours; il fit ſeulement continuer les mêmes, qui achevèrent de le rétablir: enfin on le garda dans le lit où il étoit, en continuant à le réchauffer juſqu'à ſept heures, qu'il fut remis à ſon Frère aîné pour le conduire chez ſon Père, où il ſe rendit à pied.

Cet Enfant s'eſt très-bien porté depuis; il s'eſt ſeulement plaint d'avoir mal à la tête pendant les deux jours ſuivants.

XIX. *Le* 1 *Octobre* 1773, *à* 8 *heures du ſoir.*

Une Femme qui a déclaré ſe nommer *Claudine* BOURBIER, & qui n'a voulu dire ſes qualités & demeure, s'eſt précipitée dans le baſſin de la Rivière au-deſſous du Pont S. Michel; le nommé *Joſeph Goudin*, Compagnon-Teinturier, qui s'en apperçut, ſe jetta auſſitôt à la nage pour l'empêcher de ſe

noyer; &, l'ayant atteinte, il s'en rendit maître, malgré tous les efforts qu'elle faisoit pour lui résister. Elle paroissoit avoir l'esprit aliéné; ses propos sans suite, & ses yeux égarés & étincelants en firent juger ainsi. On ne lui administra aucun secours; on la remit seulement au Sergent de la Garde de Paris, de poste au Marché-neuf; on la mena ensuite chez Me du Ruisseau, Commissaire au Châtelet, qui, après en avoir dressé un Procès-Verbal, la fit conduire sur le champ à l'Hôtel-Dieu pour y être soignée conformément à son état.

XX. *Le* 12 *Octobre* 1773.

Un Vuidangeur curant un puits dans lequel une fosse d'aisances s'étoit vuidée, dans la maison du sieur Marchant, Mercier, rue S. Denys, suffoqué par la vapeur mofétique, tomba dans l'eau où il resta sans aucun mouvement, environ une heure. On avoit sur le champ essayé de le secourir; mais celui qui s'étoit chargé de le retirer, ne l'eut pas plutôt sorti de l'eau, que, frappé de la même vapeur, il fut obligé de le laisser retomber au

fond, pour ne s'occuper que de regagner précipitamment le haut du puits où il fut assez heureux de parvenir ; enfin il se passa au moins une heure avant qu'on pût avoir le premier hors du puits. Il étoit sans aucune connoissance ni mouvement ; quelqu'un qui se trouva là, indiqua les secours d'usage en faveur des Noyés, & envoya chercher la Boîte-Entrepôt du Quai de l'Ecole ; mais en attendant qu'elle fût arrivée, on mit tout nud le Noyé, on l'enveloppa dans une couverture de laine, on l'approcha d'un feu clair, & on eut attention de ne pas lui intercepter l'air ; il avoit le visage & toute la surface du corps noirs, la tête gonflée, les yeux enflammés, les dents serrées ; on le frotta & on l'agita beaucoup pour tâcher de rétablir ses mouvements ; on lui fit boire de l'Eau-de-vie camphrée qui le ranima un peu. Après une demi-heure de ces soins la Boîte arriva ; il commençoit alors à donner quelques signes de vie : on lui présenta sous le nez de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; il lui prit un tremblement général, & il entra dans une agitation considéra-

ble; on lui fit prendre encore de l'Eau-de-vie camphrée qui continua à le ranimer : il se calma ensuite, & le Chirurgien ayant regardé son état comme étant l'effet de la maladie qu'on appelle vulgairement *le plomb*, décida de l'envoyer à l'Hôpital de la Charité, ce qu'on fit aussi-tôt qu'il put être transporté, & quelques jours après il en sortit parfaitement guéri.

XXI. *Le* 18 *Octobre* 1773, *à* 5 *heures du soir.*

La nommée *Françoise* LAFAYE, Domestique de la Femme *Lavoine*, Blanchisseuse, portant une hotte chargée de linge, & passant sur la planche qui conduit aux bateaux à lessive, sous la première arche du Pont de la Tournelle, tomba dans la Rivière. La Sentinelle en faction sur le Pont l'ayant vue, siffla pour avoir du secours : quelques Particuliers y coururent aussi-tôt & la repêchèrent ; mais, comme elle n'avoit pas tout-à-fait perdu la connoissance, portée au Corps-de-Garde, il ne fut nécessaire que de la déshabiller pour la sécher & la réchauffer ; &, après qu'elle eût bu un peu d'Eau-

de-vie, elle fut reconduite chez sa Maîtresse par les Femmes qui l'avoient secourue.

XXII. *Le 29 Décembre* 1773.

Le nommé *Louis BALLEU*, Pêcheur de sable, travaillant sur la Rivière, entre le Pont-neuf & le Pont-Royal, manqua un coup de croc pour se démarrer, & tomba dans l'eau près du Pont-Royal; il fut entraîné par le courant vers un grand bateau au port de la Galliote, sous lequel il se seroit vraisemblablement noyé, si le nommé *Barrache*, Marinier, connu par son zèle & son intrépidité, n'eût entrepris d'aller à son secours; ce qu'il fit en courant de bateau en bateau, & en s'élançant dans un autre bachot qu'il avoit exprès lâché devant lui, par ce moyen il fut à portée d'atteindre avec un croc le malheureux dont les forces se perdoient, ainsi que la tête; mais, comme il a été repêché à propos, (car deux minutes plus tard il se seroit trouvé engagé sous le grand bateau, d'où il auroit été difficile de le tirer) il n'a eu besoin, arrivé au Corps-de-Garde, que d'être déshabillé, essuyé

& réchauffé, & un peu d'Eau-de-vie qu'on lui a donné à boire, l'a mis en état de se r'habiller & de s'en aller peu de temps après.

ON a sans doute remarqué dans ces détails quelques faits peu importants relativement aux secours administrés; mais on se fait un devoir de les rapporter tous, & de n'en omettre aucun, parce qu'on s'est engagé à faire mention de toutes les Personnes qui seroient tombées dans la Rivière, & qu'on auroit secourues de quelque manière que ce fût. Au surplus tous ces faits parlent toujours en faveur de l'Etablissement; car il est aussi avantageux à l'Humanité d'empêcher une personne de se noyer, que de la rappeller à la vie lorsqu'elle s'est noyée; & la VILLE DE PARIS dispense également les récompenses dans l'un & l'autre cas.



SECONDE CLASSE.

NOYÉS qui ont éprouvé les secours sans succès. Raisons plausibles déduites de l'état de plusieurs Noyés, lesquelles font présumer que les succès n'ont pu avoir lieu, au moins à l'égard de quelques-uns.

I. *Le* 29 *Juin* 1773, *à* 2 *heures de relevée.*

Le nommé *Zacharie-Claude* GARNIER, Compagnon-Menuisier, conduisant un radeau sur le bassin du Colisée, est tombé dans l'eau, où il est resté environ une demi-heure sans secours. (on observe qu'il ne s'est point débattu en tombant, & qu'il a été au fond sans reparoître) Il ne fut repêché qu'après environ une demi-heure de submersion. Alors on envoya chercher la Boîte-Entrepôt du Corps-de-Garde de la Conférence ; &, jusqu'à son arrivée on s'étoit peu occupé de le secourir. La Boîte venue, on mit en jeu tous les secours qu'elle renfermoit, & on les pratiqua pendant trois heures sans succès.

II. *Le 7 Août* 1773, *à* 10 *heures du matin.*

Le nommé *Pierre-Robert* GAUDELET, Me Couvreur, âgé de dix-neuf ans, ſe baignant dans l'Iſle Merdeuſe, & s'étant trop avancé dans la Rivière, où il étoit déja depuis long-temps, fut entraîné dans un précipice où il ſe noya. Quelqu'un qui s'en étoit apperçu, cria au ſecours; mais, comme c'étoit l'heure du déjeûner, les Bateliers ne ſe trouvèrent pas dans ce moment à leur bateau de garde, & il ſe paſſa quelque temps pour les avertir; enfin, arrivés, on leur indiqua l'endroit où le Noyé étoit reſté: ils s'y tranſportèrent avec des crocs; &, après l'avoir manqué trois fois, ils vinrent à bout, à la quatriéme, de le tirer hors de l'eau; mais alors il s'étoit déja écoulé plus d'une heure depuis ſa ſubmerſion. On le porta précipitamment au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, d'où il fut transféré dans une chambre à la Triperie. On ne négligea aucun des ſecours indiqués, & on les pratiqua conſtamment pendant plus de quatre heures, ſans qu'on

apperçut le moindre changement ; il eut ſeulement un écoulement conſidérable de ſang par le nez & par la bouche, il en rendit auſſi par le fondement ; enfin, voyant que, loin de reprendre de la chaleur, il devenoit de plus en plus froid, & que ſon viſage étoit violet, il fut abandonné comme ſans reſſource. Réclamé par ſa famille, on le fit enterrer ; mais on apprit d'elle des circonſtances qui firent ceſſer l'étonnement où l'on étoit de n'avoir eu aucun ſuccès.

Ce Jeune-Homme étoit ce jour-là de frérie ; il étoit ſujet à de fréquents & abondants ſaignements de nez (le Procès-Verbal du Commiſſaire déclare avoir trouvé dans ſes poches un mouchoir tout ſanglant.) Il avoit commencé la journée par un ample déjeûner ; il avoit quitté ſa compagnie pour aller ſe baigner, & il devoit la rejoindre pour continuer juſqu'au ſoir à ſe divertir.

Une ſemblable préparation ne fut jamais favorable aux bains ; auſſi le Jeune-Homme en fut-il la victime ; & il ne paroît pas étonnant que le ſang qui abondoit chez lui ſe ſoit porté à

la tête, & lui ait occaſionné la mort. De plus, la ſaignée qui a été tentée au bras ſans fournir de ſang, & qui a été le dernier moyen, employé trop tard, auroit dû être pratiquée à la jugulaire, peut-être même auroit-elle été utile ſi on y eût eu recours dans les premiers inſtants, immédiatement avant ou après les ſecouſſes, les frictions & l'inſufflation.

Il avoit quatre trous de croc aſſez profonds, qu'on lui avoit faits au ventre en le repêchant.

III. *Le* 18 *Août* 1773, *à* 6 *heures du matin.*

Le nommé *Dominique* BRACQUIN, âge de 13 ans, voulant éventer la queue d'un train pour paſſer un bachot, tomba dans la Rivière au Port de la Grenouillère, & ſe trouva engagé aſſez avant ſous les trains qui étoient au Port. Pluſieurs Perſonnes qui l'avoient vu tomber, ſe mirent auſſitôt en devoir de le retirer; mais, comme il fallut déranger pluſieurs trains de bois, parce qu'on l'avoit déja cherché en vain ailleurs, il ſe paſſa un temps conſidérable, & il ne fut

repêché qu'après plus d'une grande demi-heure de ſubmerſion.

Porté au Corps-de-Garde, on lui adminiſtra tous les ſecours indiqués pendant pluſieurs heures; mais ils furent ſans ſuccès.

IV. *Le 26 Septembre* 1773, *à 7 heures du ſoir.*

Le nommé *Jean* LANGLOIS, âgé de 8 ans, jouant dans un bachot vis-à-vis du Pavillon de l'Arſenal, tomba dans la Rivière. La Sentinelle s'en étant apperçu, en avertit auſſi-tôt: il ne fut cependant repêché qu'après une grande demi-heure de ſubmerſion. Porté au Corps-de-Garde, les ſecours indiqués lui ont été ſucceſſivement adminiſtrés, la ſaignée à la jugulaire n'a pas été oubliée; &, quoique le ſang en ſoit ſorti avec beaucoup de facilité & comme ſi l'Enfant eût été vivant, elle n'a cependant pas eu plus de ſuccès que les autres moyens, auxquels on en a ajouté un nouveau qui n'eſt pas uſité, mais qui n'eſt pas non plus à rejetter. Voyant l'inefficacité des ſecours ordinaires, on fit chauffer du ſable dans lequel on coucha l'Enfant; mais ce

moyen ne fut pas plus heureux que les précédents. Enfin ayant été jugé mort, il fut abandonné.

On obſerve ici que la ſaignée n'eſt pas toujours indiſpenſable : elle peut être très-utile dans bien des cas, mais elle peut être auſſi très-contraire dans d'autres ; & il eſt poſſible que les Enfants ſoient dans le cas de l'exception: d'ailleurs elle doit être faite avec beaucoup de circonſpection ; car, ſi elle n'eſt pas adminiſtrée à propos, ou ſi on la fait trop copieuſe, elle doit diminuer les forces du Noyé, & par cette raiſon, rendre les autres ſecours plus ou moins impuiſſants.

V. *Le* 22 *Octobre* 1773, *à* 7 *heures du ſoir.*

Une Femme inconnue, dont on ne ſçavoit pas le temps de la ſubmerſion, a été rencontrée flottante ſur l'eau, près de la Rapée. Amenée à bord, elle a été examinée; &, parce qu'elle paroiſſoit avoir encore un peu de chaleur, & que ſes membres étoient flexibles, on a cru devoir tenter de lui adminiſtrer les ſecours ; mais ils ont été ſans effet. Comme on n'a trouvé

ſur elle aucun renſeignement, & que perſonne ne s'eſt préſenté pour la réclamer, elle a été portée à la baſſe Géole du Châtelet.

VI. *Le* 28 *Octobre* 1773, *à* 2 *heures de relevée.*

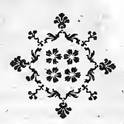
Le nommé *S. Louis*, Soldat Invalide, âgé de 55 ans, étant dans un bateau à l'Iſle des Cygnes, ſe jetta dans la Rivière. Pluſieurs Mariniers l'ayant vu, coururent ſur le champ à ſon ſecours; mais ils ne purent le repêcher qu'après environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, on lui adminiſtra tous les ſecours indiqués pendant pluſieurs heures: aucun n'ayant réuſſi, il fut porté à la baſſe Géole du Châtelet.

VII. *Le* 8 *Novembre* 1773, *à* 8 *heures du matin.*

Un Particulier inconnu, dont on ignoroit le temps de la ſubmerſion, n'ayant ſur lui aucun renſeignement, ſinon une lettre décachetée, adreſſée à Bordeaux, a été trouvé dans l'abreuvoir du Quai de l'Ecole. Porté au

Corps-de-Garde, la flexibilité de ſes membres, & la couleur naturelle de ſon viſage déterminèrent à mettre en uſage tous les ſecours indiqués; mais à peine les eut-on commencé, que ſes membres ſe roidirent & que ſes couleurs diſparurent : il devint violet. Malgré ces accidents, qui auroient dû faire tout ſuſpendre, on continua avec ardeur pendant plus de deux heures, juſqu'à ce qu'un Chirurgien qui avoit été requis, ayant jugé qu'il étoit ſans reſſource, conſeilla de l'abandonner.

On trouva cet Homme coëffé d'un double bonnet de coton, retenu par un ruban, qu'il avoit entièrement rabattu ſur ſes yeux. Il eſt vraiſemblable qu'il s'étoit jetté à l'eau dans l'intention de ſe détruire.



TROISIÉME CLASSE.

NOYÉS jugés morts, sur lesquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeller à la vie. Observations sur le défaut de confiance dans les secours indiqués, qui, s'ils eussent été pratiqués à propos, auroient pu être utiles à quelques-uns.

Le 19 *Juillet* 1773, *à* 6 *heures après midi.*

La Femme du nommé *BIZET*, Garçon-Maréchal, elle Blanchisseuse, demeurant rue du Fauxbourg S. Lazare, près de la Barrière, descend, vers les deux heures après midi, dans la cour de la maison où elle loge; elle laisse dans sa chambre une petite Fille âgée de 25 mois, laquelle étoit habituée à jouer & à se trouver toute seule. Après environ un quart-d'heure d'absence, cette Femme remonte dans sa chambre, où, en entrant, elle a la douleur de voir son Enfant noyée dans un baquet, dans lequel il y avoit environ trois seaux d'eau. Effrayée & interdite à ce spectacle, elle court pour appeller ses voisins, qui, arrivés, retirent aussi-tôt

l'Enfant du baquet. Il étoit ſans mouvement ni connoiſſance; mais ſon pouls étoit ſenſible ; ſon cœur palpitoit encore , & les couleurs de ſon viſage n'étoient point altérées. Quelqu'un, qui n'en ſçavoit pas davantage, croyant bien faire, prit cet Enfant & le ſuſpendit par les pieds , dans l'intention de lui faire rejetter l'eau qu'il pretendoit que la petite Fille avoit avalée & qui l'avoit étouffée ; & que , ſi on pouvoit la lui faire rejetter , elle ſeroit ſauvée. Mais cette épreuve n'eut aucun ſuccès. Enſuite on l'eſſuya , en la frottant avec des ſerviettes chaudes ; on lui mit dans la bouche deux cuillerées d'Eau vulnéraire mêlée avec une cuillerée d'Eau-de-Méliſſe ſpiritueuſe : tout cela n'opéra pas le plus petit changement à l'état de l'Enfant. Alors le ſieur Marchant, Aubergiſte du voiſinage, inſtruit de cet événement, s'étant tranſporté dans la maiſon , ſe ſervit d'un tuyau de pipe , & lui ſouffla dans le fondement pour lui introduire de l'air chaud dans les inteſtins. Pendant cette opération , l'Enfant rendit de l'eau par la bouche ; mais ſon état paroiſſoit toujours auſſi fâcheux , & ne laiſſoit en-

trevoir aucun espoir de la réchapper: enfin, après environ quatre heures de ces tentatives mal faites, l'Enfant n'ayant plus ni pulsation ni palpitation, on détermina le Père, qui étoit accouru, à porter sa petite Fille au Corps-de-Garde du Port au Bled pour lui faire administrer les secours reconnus utiles aux Noyés; mais on avoit perdu quatre heures d'un temps précieux; &, à six heures, lorsque le Père arriva avec son Enfant, le Sergent du Corps-de-Garde fit aussi-tôt avertir un Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, qui, ayant entendu le récit du Père, & après avoir considéré l'Enfant, jugea qu'il étoit sans ressource, & que ce seroit en vain qu'on feroit de nouvelles tentatives. En conséquence on renvoya le Père avec sa petite Fille pour la faire enterrer.

On observe 1° que l'Enfant donnant encore des signes de vie, puisque le pouls & le cœur battoient lorsqu'on la retira du baquet, il étoit naturel de croire que les secours bien administrés lui auroient été salutaires.

2° Que la suspension par les pieds lui a vraisemblablement été funeste.

3° Que, si au lieu de la pendre par les pieds, on eût eu l'attention, après l'avoir essuyée, frottée & couchée dans un lit bassiné, de lui souffler dans la bouche pour lui introduire de l'air chaud dans les poumons, ce seul moyen auroit peut-être été suffisant pour la mettre en état de recevoir les autres secours, tels que la Fumigation de Tabac par le fondement, l'Emétique, &c. &c.

4° Que, quoique l'Enfant parût désespérée lorsqu'on l'a portée au Corps-de-Garde, on auroit dû cependant tenter de lui donner les secours indiqués en pareil cas.

5° Enfin qu'on ne devoit pas la juger morte sans auparavant avoir requis un Médecin ou un Chirurgien.

On se contentera de rapporter cet exemple de la troisiéme Classe, auquel on a ajouté un détail circonstancié, parce qu'on l'a cru susceptible des observations qui ont été faites; & l'on en profite pour avertir que la suspension par les pieds est un moyen qui ne peut être que très-préjudiciable, & qu'on doit éviter avec le plus grand soin de le mettre en usage. Au reste, le Bureau de

la VILLE, prévenu de cet abus funeste, & déterminé à en faire un article de défense dans le premier Avis qu'on publiera, se propose de proscrire, dans les cas de Noyés, la suspension par les pieds, ainsi que le roulement dans un tonneau défoncé, en démontrant les inconvénients qui peuvent résulter de ces deux moyens dangereux.

A l'égard des autres Noyés morts, dont on a les Procès-Verbaux au nombre de vingt, ils occuperont peu de place dans ce détail; la plûpart n'ayant pas été reconnus, & tous ayant été repêchés trop long-temps après leur submersion, pour qu'on ait pu se flatter de les rappeller à la vie par les secours qu'on leur auroit administrés; c'est pourquoi on ne leur en a donné aucuns. On se contentera dans cette mention de dire:

Qu'en *Avril* 1773, on a retiré de la Seine deux Noyés morts, dont l'un s'étoit jetté par-dessus le Parapet de l'Isle S. Louis dans la Rivière, & s'étoit fracassé la tête & les membres en tombant sur un bateau, & ensuite dans l'eau.

L'autre n'a pas été connu.

En *Mai*, deux qu'on n'a jamais pu connoître.

En *Juillet*, cinq inconnus, excepté la petite Fille dont on a rapporté les circonſtances de la ſubmerſion.

En *Août*, ſept, dont deux ſeulement ont été reconnus pour s'être noyés la veille; les cinq autres ſont reſtés ignorés, & on n'a tenté de ſecourir ni les uns ni les autres.

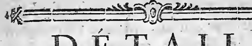
En *Septembre*, un Soldat Suiſſe, reconnu à l'étiquette de ſon chapeau pour être de la Colonelle; & noyé de la veille.

Et le cadavre d'une Femme non connue.

En *Octobre*, Un qui n'avoit été repêché que neuf jours après ſa ſubmerſion volontaire.

En *Novembre*, un qui n'a été repêché que plus de 24 heures après ſa ſubmerſion.

Ce qui fait un total de 21 Perſonnes, en y comprenant la petite Fille dont on a fait mention dans le premier article de cette troiſiéme Claſſe.



DÉTAIL

Concernant les NOYÉS dans les Provinces de France, dont les Rapports nous ont éte envoyés.

I. *Du Duché de la Vrillière.*

LE DUCHÉ de la Vrillière, dans l'Orléanois, nous fournit un article intéreſſant, dont nous allons rendre compte, en rapportant le Procès-Verbal qui en a été fait par un Chirurgien de ce Duché.

Et, pour ne rien omettre de ce qui pourroit tendre à l'avantage & à la perfection de cet Etabliſſement, nous tranſcrirons en entier un Mémoire que nous a adreſſé M. Salmon, Chirurgien-Major du Régiment de la Rochefoucauld, Dragons; il contient des obſervations importantes, qui peuvent être utiles; & on y ajoutera quelques réflexions qui en ſont la ſuite.

PROCÈS-VERBAL fait par un Chirurgien du Duché de la Vrillière.

L'AN mil ſept-cent ſoixante-treize, le

onziéme jour d'Août, ſur les ſix heures du ſoir, moi, Maître Chirurgien de la Vrillière & autres lieux : A la requiſition de la Femme d'*Antoine Moireau*, Compagnon-Marinier, originaire dudit lieu, y demeurant, au Port dudit, je me ſuis tranſporté chez ledit, où j'ai trouvé ſon Fils, âgé de 12 ans, que l'on venoit de tirer de l'eau, après y avoir été environ un quart-d'heure au fond de 7 à 8 pieds d'eau : il avoit les ſignes des Noyés ordinaires; toutes les parties de ſon corps étoient tendues & froides, & ſa gorge extrêmement enflée; ce qui m'a empêché de pouvoir le ſaigner à la jugulaire : ayant remis le Malade au lit où je le trouvai, je lui ai ſoufflé de l'air dans la bouche, en lui ſerrant les narines, tel qu'il eſt indiqué; je lui ai préſenté de l'eſprit de Sel-Ammoniac ſous le nez, à diverſes repriſes; je lui en ai même introduit un peu dans le nez, ce qui lui a donné un peu de mouvement; j'ai eſſayé de lui faire avaler une demi-cuillerée d'Eau-de-vie camphrée; ce qu'il a fait avec beaucoup de peine & à diverſes repriſes; il n'a pas eu plutôt avalé, qu'il a redonné de nouveaux ſignes de vie;

j'ai continué les frictions sur diverses parties de son corps, & lui ai fait prendre la moitié de la dose de l'Emétique, & de temps en temps un peu d'Eau-de-vie camphrée : le Malade étant revenu un peu, il a éprouvé des nausées qui m'ont fait juger que le vomissement alloit suivre ; ce qui a pris au bout d'une heure, & a duré pendant 18 heures ; pendant lequel temps il a eu la fiévre, & a rendu des flegmes plus de 3 pintes : il a été deux jours après en aussi bonne santé qu'auparavant. Les Fumigations m'ont paru inutiles, en ce que je n'ai pu les mettre en œuvre dans les premiers instants, parce qu'il n'y avoit point de feu dans la maison, ni le temps d'en chercher : j'ai trouvé le Malade un peu mieux, ce qui m'a engagé à continuer mes premiers soins : lequel, sans ces secours, seroit péri, tel que j'en peux juger par les différens Noyés que j'ai vus, même dans ce pays ; ce que je certifie véritable. En foi de quoi j'ai donné ce présent état, à la Vrillière, ce 31 Août 1773. *Signé*, LIGER.

II. *De Condé en Brie*, *le* 6 *Juin* 1773, *à* 6 *heures du soir.*

Un Enfant de 8 à 9 ans, fils de *Charles* TISON, Manouvrier, étant sur le bord de la Rivière du Surmelin, dans un endroit où elle est très-profonde & où elle est traversée par une piéce de bois qui tient lieu de pont pour la passer, proposa à deux autres Enfants, l'un de cinq ans & demi, fils d'*Etienne* CAILLE, & l'autre de quatre ans & demi, fils d'*Henri* LEFÉVRE, de les faire passer de l'autre côté; ce qu'il fit heureusement à l'égard de *Caille*; mais, *Lefévre* n'ayant osé le suivre, *Tison* revint sur ses pas, & ayant pris *Lefévre* entre ses bras, il risqua de le passer; mais il étoit à peine au milieu du pont, qu'il chancela; ils tombèrent tous les deux, & se noyèrent. Comme personne ne les avoit vus, on ne put les secourir dans le moment, & ce ne fut qu'environ une heure après leur submersion, qu'un Meûnier, ayant rencontré *Caille* qui pleuroit, lui en demanda la cause, & l'Enfant lui apprit ce qui venoit d'arriver. Aussi-tôt le Meûnier courut à l'endroit indiqué par *Caille*; après

quelque temps de recherche, il trouva *Tison* sans connoissance ni mouvement, dont le visage n'étoit pas défiguré, & qui avoit conservé son coloris naturel. (L'autre n'a pu être repêché.) A l'instant on le suspendit par les pieds; on tâcha de le réchauffer, en le frottant & lui battant dans les mains; &, pendant qu'on le tourmentoit ainsi, on s'apperçut que son cœur palpitoit; mais, comme on ne lui administra aucun autre secours, on l'abandonna comme mort, dès qu'on cessa de lui sentir des palpitations.

Nota. Il est encore vraisemblable que la suspension par les pieds a été préjudiciable dans le cas qu'on vient de rapporter; c'est pourquoi on ne peut trop se hâter de condamner ce moyen & de le déclarer abusif & funeste.

III. *De S. Malo, le* 30 *Juillet* 1773.

Le 30 du mois de Juillet 1773, un bateau fut renversé par un coup de vent, dans la rivière de Rance en Bretagne, à deux lieues de S. Malo. De sept Personnes qui s'y étoient embarquées, deux ont été noyées, & les cinq autres se sont sauvées avec beaucoup de peine.

Cet accident avoit été précédé d'un autre encore plus funeste. Depuis un temps immémorial, les Bergers baignent, en Bretagne & dans d'autres Provinces, leurs troupeaux dans la Mer, dans les Lacs ou dans les Rivières, la veille de S. Jean; prétendant les préserver de la gale & d'autres maladies. Ce jour-là, un jeune Garçon & quatre jeunes Filles, dont la plus âgée n'avoit que 16 ans, conduisirent leurs moutons dans la rivière d'Arguenon, à quelques lieues de S. Malo. Après les avoir lavés, ils se défièrent à qui avanceroit le plus dans l'eau, & y entrèrent sans faire attention à la rapidité du courant, occasionnée par le reflux de la Mer. Ils furent victimes de leur imprudence. La première de ces Filles qui marchoient en file, se sentant enlevée par les eaux, saisit la seconde par la main; celle-ci la troisiéme qui se prit à la quatriéme; de sorte qu'elles furent en un instant entraînées dans la Mer. Le Jeune-Homme, après avoir lutté long-temps contre le courant, parvint au rivage. Une heure après, on trouva les quatre Filles; &, suivant un ancien usage que l'expérience auroit dû proscrire, & contre

lequel les gens de l'Art se sont si souvent élevés, on leur mit la tête en bas pour leur faire rendre l'eau qu'elles n'avoient pas avalée, & on les transporta ensuite chez leurs Parents, qui les firent enterrer le lendemain. Si on leur avoit administré les secours établis par la VILLE DE PARIS, on les auroit peut-être rappellées à la vie. On ne sçauroit trop recommander aux habitants des lieux voisins de la Mer & des Rivières, de se procurer les instructions & les moyens nécessaires pour l'administration des remédes si heureusement éprouvés.

IV. *De Saumur en Anjou, le 5 Août* 1773.

LETTRE *de M. Salmon, Chirurgien-Major du Régiment de la Rochefoucauld-Dragons,*

MONSIEUR,

Rien n'étoit si nécessaire que de perfectionner les moyens de rappeller à la vie cette multitude de victimes infortunées qui avoient le malheur de périr journellement sous les eaux, faute d'en être tirées promptement, ou, d'autres

fois, pour n'avoir pas été secourues méthodiquement, vû l'ignorance de ceux qui étoient les premiers témoins de leur sort; & qui n'étant que peu, & souvent point du tout, capables de leur administrer les remédes propres à leur état, ne tiroient aucun parti du reste de vie qu'il étoit possible de faire valoir en pareil cas.

Le bien de l'humanité n'ayant plus rien à desirer sur le choix des remédes, connus spécifiques pour ressusciter (si on ose le dire) ceux qu'on auroit enterrés jadis, sans crainte de se tromper, sur l'apparence d'une mort certaine, que l'on caractérisoit trop aisément; on ne pouvoit mieux faire que d'établir dans la Capitale autant de Boîtes contenant les secours nécessaires, qu'il y avoit d'endroits à portée de recevoir à l'instant les Noyés que l'on retire journellement de la Seine. L'Etablissement de ces moyens éternisera à jamais la mémoire de la Présidence de M. DE LA MICHODIÈRE : on ne peut en voir de plus grands témoignages que dans l'empressement de quantité de Villes de Province pour se procurer lesdites Boîtes avec toutes les choses proposées

par l'*Avis* du Bureau de la VILLE DE PARIS.

Déjà le Régiment de la Rochefoucaud, Dragons, en garnison à Saumur en Anjou, s'en trouve muni par les soins & la bienveillance de son Colonel M. le Duc de LIANCOURT, qui, l'ayant fait déposer au Corps de-Garde des Casernes le plus à portée de la rivière de Loire, a donné des ordres précis pour en faire secourir à l'instant ceux qui auront le malheur de se noyer à l'avenir.

Une occasion de m'en servir me fit faire une observation qui m'a paru très-intéressante : c'est dans ces vues que je crois devoir la communiquer. Voici de quoi il est question.

Une Fille du sieur *Lasouche*, Fondeur en cuivre à Saumur, âgée de 19 ans, née forte & robuste, se noya dans la Loire le 15 *Juillet* dernier, vers les 5 heures du matin, & ne fut retirée de l'eau qu'après quatre heures & demie depuis son accident : de suite elle fut portée chez son Père, où un Médecin & un Chirurgien de ladite Ville se trouvèrent pour lui donner les secours qu'ils crurent nécessaires ; la saignée de la gorge fut pratiquée à l'instant,

& le Chirurgien en tira trois palettes de ſang qui vint en arcade; pendant le temps de cette ſaignée, on fit chauffer une aſſez grande quantité de cendres pour lui ſervir de coucher, & la couvrir de même. Une heure & demie s'étoit déja écoulée depuis que cette Fille étoit retrouvée, lorſque j'appris ſon accident; &, ſans ſçavoir ſi elle avoit été ſecourue, ou non, je me fis conduire où l'on me dit qu'elle avoit été dépoſée, & dans le même inſtant on m'apporta la Boîte contenant les choſes néceſſaires pour rappeller les Noyés à la vie. Entré dans cette maiſon, on me rendit compte des faits énoncés, qui me firent croire que cette Fille n'étoit point morte lorſque la ſaignée fut faite, vû le jet de ſang ſorti avec vigueur & qui s'étoit ſoutenu conſtamment pendant tout le temps de l'opération; de plus je reconnus avec plaiſir la flexibilité des membres qui exiſtoit encore; mais, ayant obſervé que les perſonnes choiſies pour diriger les ſecours indiqués en pareil cas avoient malheureuſement donné une ſituation contraire aux reſſources que la Nature avoit laiſſé entrevoir, attendu

que

que cette Fille étoit couchée ſur le dos, ayant la tête très-baſſe & même renverſée en arrière, ſans que l'on ait pris le ſoin d'arrêter l'écoulement du ſang de la veine jugulaire qui ſuintoit continuellement depuis plus d'une heure que la ſaignée étoit finie : toutes ces remarques me firent preſque entièrement déſeſpérer du ſuccès des nouveaux moyens que j'allois employer, quoique très-indiqués ; ce qui ne ſe trouva que trop véritable, après les avoir mis en œuvre, ſans interruption, pendant plus de trois heures.

En effet, tel égard que l'on ait pu avoir à la flexibilité des membres & au jet du ſang qui s'étoit ſoutenu pendant tout le temps de la ſaignée, qui prouvoient une circulation encore exiſtante, & d'autant plus certaine, que cette ſaignée avoit été faite ſans aucune ligature autour du col, il eſt ſûr que la mauvaiſe poſition où cette Fille reſta long-temps auroit ſeule été ſuffiſante pour anéantir le reſte de vie qui a paru exiſter chez elle. Perſonne n'en pourra douter, lorſqu'on ſe rappellera l'impoſſibilité de l'inſpiration & de l'expiration de l'air dans les pou-

mons, ſi un Noyé, déja ſuffoqué, ſe trouve dans une poſition déſavantageuſe à ſon état. Mais que ne peut-on pas dire de l'inatention à n'avoir pas arrêté le ſang de cette jugulaire ouverte & qui ne ceſſa de couler juſqu'à mon arrivée, c'eſt à-dire, pendant près d'une heure & demie? Outre que je mis de ſuite en uſage toutes les reſſources indiquées ſuivant l'Imprimé joint à la Boîte, je n'eus rien de plus preſſé que d'arrêter le ſang de cette ſaignée. Mais voici ce que je crois devoir faire obſerver en pareil cas.

En convenant que la ſaignée de la gorge eſt preſque toujours indiquée chez les Noyés, je dis qu'il eſt de la plus grande néceſſité d'empêcher l'écoulement du ſang quand elle eſt faite; un chacun en eſt perſuadé; mais je crois devoir faire obſerver qu'il ſeroit dangereux de ſe ſervir du bandage circulaire & uſité en pareil cas, ainſi que de la compreſſe qu'on applique ſur le vaiſſeau ouvert, leſquels ne peuvent que contribuer à intercepter le retour du ſang des deux jugulaires; retour qui eſt un des premiers moyens qu'on doit chercher à rétablir pour dégorger

les vaisseaux du cerveau, & sans lequel la-connoissance ne peut être rétablie.

Le danger de ce bandage étant démontré, il est question d'y suppléer par une autre méthode où la compression des vaisseaux n'aura pas lieu ; je crois pouvoir en proposer deux qui me paroissent remplir également cette indication.

Dans la première, je voudrois qu'on arrêtât le sang après la saignée avec un morceau de vessie de Carpe ; elle se garde fort long-temps quand elle est desséché, en voici l'usage : dès que le vaisseau est ouvert, tandis que le sang coule, on coupera un morceau de cette vessie, large en rondeur comme une vieille piéce de 12 sols ; on la fera tremper dans de l'eau ordinaire jusqu'à ce-que la saignée soit achevée ; ce temps suffit pour ramollir & pénétrer cette pellicule ; pour lors, après avoir essuyé le sang qui peut avoir bavé autour de l'ouverture, on réunit les lévres de l'incision & on applique dessus cette vessie qui s'y colle aussi-tôt, sur-tout si on a soin de l'y assujettir avec le côté d'une main un peu chaude qui la desséche à l'instant.

Je ne prétends pas donner ceci comme une nouveauté dont on pourroit douter de l'effet ; il y a plus de 15 ans que les *Mercures* l'ont annoncé, & il y a autant de temps que je l'ai pratiqué avec succès pour la saignée du bras, sans avoir eu aucunement besoin de bande. Je ne vois pas d'occasion où l'on puisse s'en servir plus utilement que pour le cas où je le propose.

Dans la seconde, supposant qu'on manquât de la vessie proposée, quel inconvénient y auroit-il de se servir de la méthode employée par les Maréchaux pour arrêter le sang des saignées qu'ils font tous les jours aux chevaux ? Ce moyen très-simple rempliroit toutes nos indications sans aucun danger ; je le crois assez connu pour être dispensé d'en faire le détail.

Enfin, supposant que l'on n'ait pas toujours la satisfaction de rappeller à la vie tous les Noyés pour lesquels on s'emploie avec ardeur, il est au moins satisfaisant de n'avoir rien à se reprocher, quand on a mis en œuvre toutes les ressources indiquées, sur-tout lorsqu'elles sont exemptes de reproches & d'effets qui ne sont pas nuisibles.

Le deſir de contribuer à la conſervation des Hommes, m'a déterminé à vous adreſſer ce Mémoire ; je ſouhaite qu'il puiſſe mériter l'attention & l'approbation des Gens de l'Art: permettez qu'il me ſerve d'occaſion pour vous aſſurer que j'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

SALMON, Maître-ès Arts, & Chirurgien-Major du Régiment de la Rochefoucauld, Dragons, en garniſon à Saumur.

CES OBSERVATIONS communiquées par M. *Salmon*, paroiſſent mériter attention, & préſenter des remarques intéreſſantes, quoique les tentatives n'aient pas été ſuivies de ſuccès.

La Fille du ſieur *Laſouche*, noyée le 15 Juillet, n'eſt repêchée que quatre heures & demie après ſa ſubmerſion ; portée chez ſon Père, un Médecin & un Chirurgien lui donnent les ſecours qu'ils croient néceſſaires. La ſaignée de la gorge eſt pratiquée à l'inſtant, & le Chirurgien en tire trois palettes de ſang

qui vient en arcade ; pendant ce temps on fait chauffer une aſſez grande quantité de cendres pour lui ſervir de coucher & la couvrir de même ; une heure & demie s'étoit déja écoulée depuis qu'elle étoit retirée de l'eau, lorſque M. *Salmon* la vit : la force avec laquelle le ſang étoit ſorti pendant la ſaignée & la flexibilité des membres qui exiſtoit encore lui firent d'abord préſumer que cette Fille n'étoit pas morte lorſqu'on l'a retirée de l'eau ; mais la ſituation ſur le dos avec la tête très-baſſe & même renverſée en arriére, & de plus le ſuintement continuel du ſang de la veine jugulaire, qu'on avoit négligé d'arrêter depuis plus d'une heure que la ſaignée étoit finie, lui firent déſeſpérer du ſuccès des nouveaux moyens qu'il alloit employer, quoique très-indiqués & mis en œuvre ſans interruption pendant plus de trois heures.

La mauvaiſe poſition dans laquelle on a placé cette Fille, en rendant difficile le rétabliſſement de la reſpiration, & le défaut d'attention de ne pas arrêter le ſang de la veine jugulaire ouverte, ont peut-être contribué à éteindre un reſte de vie que ſembloient encore

annoncer la flexibilité des membres & le jet du ſang pendant la ſaignée.

Ces deux points méritent donc une attention particulière dans l'adminiſtration des ſecours qu'on donne aux Noyés ; mais le temps & l'uſage rendront par la ſuite plus certaine la manière de les adminiſtrer.

Dans le nombre des Noyés de Paris qu'on n'a pu ſauver l'année dernière, nous avons de même l'exemple d'un, auquel, après la ſaignée de la jugulaire, on a laiſſé couler une trop grande quantité de ſang ; & peut-être cette trop grande quantité de ſang perdu a-t-elle été la cauſe de ſa mort; car, quoique l'écoulement de ce fluide, ſurtout quand il ſe fait lentement, ne doive pas être abſolument regardé comme un ſigne de vie, puiſqu'il a ſouvent lieu dans les cadavres lorſqu'on leur ouvre une veine peu de temps après la mort; cependant il paroît prudent de ne pas tirer une trop grande quantité de ſang aux Noyés que l'on veut ſecourir, afin d'éviter de jetter trop vîte les vaiſſeaux dans un état de vacuité qui ne pourroit manquer d'être préjudiciable. Si l'on n'obtient pas les ſuccès deſirés, au

moins n'aura-t-on aucun reproche à se faire faute d'avoir pris toutes les précautions convenables. Au reste, on peut consulter le *Dictionnaire de Médecine* pag. 275 & suivantes du *Tom. II*, article *Apoplexie*.

M. *Salmon*, à qui l'on ne peut faire trop de remerciments, propose un moyen pour arrêter le sang de la jugulaire lorsqu'on en a tiré une suffisante quantité ; ce moyen, que M. *Salmon* ne dit pas avoir imaginé, est d'autant plus utile, qu'en l'employant, il dispense de se servir de compresses & de bandes qui occasionnent nécessairement une compression qui peut devenir dangereuse. La vessie de Carpe annoncée pour cet usage dans le *Mercure de France* depuis plus de 15 ans, & que M. *Salmon* a pratiquée depuis avec succès, est le moyen qu'il propose.

Au défaut de vessie de Carpe, ne pourroit-on pas suppléer par un morceau de taffetas d'Angleterre, pardessus lequel on appliqueroit un plus grand morceau de sparadrap bien agglutinatif? Soit qu'on emploie l'un, soit qu'on donne la préférence à l'autre, c'est à MM. les Chirurgiens de s'en munir

pour

pour en faire l'usage convenable, & on les invite à le faire, pour le bien de l'Humanité.

FAIT particulier rapporté dans ce Détail, à cause de l'analogie des moyens à employer pour secourir ceux qui se sont trouvés exposés aux vapeurs Moféti-ques. Ces mêmes moyens, qui réussissent à l'égard des Noyés, pourroient être utilement tentés sur la plus grande partie des Personnes frappées de mort subite.*

DANS le Détail des Noyés de l'année 1773 on a vu, *pag.* 60, qu'un Vuidangeur curant un puits gâté & infecté par l'accident d'une fosse d'aisances qui s'y étoit vuidée, avoit reçu avec suc-

* *Moffette* (ou *Mouffetie*) est une vapeur produite par la décomposition du principe inflammable; c'est le phlogistique réduit en vapeur dans la braise allumée, ou dans la décomposition du *foie* de soufre.

C'est ce qu'on appelle *air fixe.* Voyez ce qu'en dit M. *Baumé*, Apothicaire, de l'Académie des Sciences, *Tom.* 3, *Janvier* 1774, *page* 16 *du Journal de M. l'Abbé Rozier.* On y trouvera le précis d'un Mémoire que M. *Baumé* a lu dans une Séance de l'Académie des Sciences, dans lequel il rapporte en entier le fait qui nous occupe.

cès les secours qu'on administre aux Noyés ; & on s'étoit proposé de rapporter de suite un Fait arrivé chez MM. *Lesguillier*, rue des Lombards, à l'occasion de vapeurs mofétiques concentrées dans une de leurs caves. (On ne connoît que trop les funestes effets qu'éprouvent ceux qui restent longtemps exposés à de semblables vapeurs.) Mais pour ne pas déranger l'ordre des dates, on a mieux aimé en faire un article particulier ; il frappera d'autant plus, qu'il sera seul ; peut-être y fera-t-on assez d'attention pour ne pas négliger par la suite de recourir, en pareil cas, aux moyens qu'on auroit pu employer dans celui-ci ; ils ont réussi dans d'autres circonstances semblables, comme on le verra par le récit d'une cure opérée en Hollande sur un Particulier trouvé & cru mort pour avoir passé la nuit dans une petite chambre où il s'étoit enfermé avec une poële de charbons allumés. On commencera par le fait concernant MM. *Lesguillier*, extrait d'un Mémoire de M. *Baumé*, Apothicaire, de l'Académie des Sciences de Paris.

» Le 28 Octobre 1773, sur les 11
» heures du matin, M. *Lesguillier*, Fils,

» & un Garçon deſcendirent dans une » ſeconde cave, ſans lumière, parce » qu'elle ne pouvoit ſubſiſter allumée; » ils y alloient chercher des bouteilles » vuides placées dans le fond; ils fu- » rent ſuivis par un Chien-Loup de » moyenne taille*. Ces deux Perſonnes » ſe ſentirent étourdies preſqu'en même » temps; &, après environ 15 ſecon- » des, elles tâchèrent auſſi-tôt d'en ſor- » tir; mais, comme elles étoient étour- » dies, chancelantes, ſans force, & » dans un lieu obſcur, elles ne purent » gagner l'eſcalier aſſez promptement. » Le Garçon s'égara, & alla ſous l'eſ- » calier; M. *Leſguillier* tomba au bas » de l'eſcalier, mais doucement & ſans » ſe bleſſer. Quoiqu'il n'y eut que 12 » marches à monter pour ſortir du dan- » ger, il lui fut impoſſible d'aller plus » loin; il conſerva néanmoins pendant » 2 minutes aſſez de connoiſſance pour » ſentir l'horreur de ſa ſituation & celle » du Garçon. Il appella du ſecours, au- » tant qu'il le put, mais d'une voix foible » & tremblante: ſon Garçon, au contrai- » re, le fit d'une voix forte & effrayante.

* Il mourut auſſi-tôt qu'il ſe trouva dans l'Atmoſphère des vapeurs moſétiques.

» Celui-ci fit encore quelques pas, » manque de nouveau la direction de » l'escalier, & va tomber enfin à la ren- » verse entre deux tonneaux d'essence » de térébenthine, où il périt suffoqué » dans cette situation. M. Lesguillier » dit qu'il entendit alors un bruit très- » fort, semblable à celui d'une poulie » qui tourneroit rapidement; à ce bruit » succéda aussi-tôt un silence effrayant. » Les secours que ces infortunés de- » mandoient, ne leur furent point » donnés, parce qu'on n'entendoit pas » leurs cris, & qu'on ignoroit le lieu où » ils étoient, & leur terrible situation.

» M. *Lesguillier*, qui a échappé à la » mort, & de qui M. *Baumé* tient ce » détail, dit que, du moment de son » entrée dans cette cave jusqu'à celui » de la perte de sa connoissance, il ne » s'est pas écoulé plus de deux minu- » tes. Pendant cet espace de temps, il » n'a ressenti ni douleur ni oppression. » A l'instant qu'il perdit connoissance, » il éprouva une situation des plus vo- » luptueuses, un délire inexprimable; » une douce rêverie occupoit agréable- » ment son imagination; il goûtoit avec » plaisir, à la porte du tombeau, une » satisfaction délicieuse, absolument

» exempte des horreurs que l'on a ordi-
» nairement de la mort. Il perdit enfin
» tout mouvement, tout sentiment, &
» resta dans cette dernière situation en-
» viron une heure & demie au pied de
» l'escalier.

» Ce ne fut qu'au moment du dîner
» qu'on s'apperçut de leur absence, &
» la cave fut le dernier endroit où on
» les chercha, &c. &c. »

Le Jeune-Homme qui étoit descendu avec M. *Lesguillier*, ayant pénétré jusques dans le fond de la cave, s'étoit trouvé plus exposé que M. *Lesguillier*; il avoit manqué la direction de l'escalier lorsqu'il voulut se sauver, & il étoit resté assez long-temps dans les vapeurs moféfiques pour subir le sort cruel auquel il a succombé. On le trouva à la renverse entre deux tonneaux d'essence de térébenthine, la bouche à demi ouverte, une jambe ployée sous un côté du corps, & disposée comme pour se donner un point d'appui pour se relever; son visage étoit vermeil & n'étoit point défait.

A l'égard de M. *Lesguillier*, il étoit couché sur l'escalier un peu moins dans l'air moféfique, le visage tourné vers

la terre, & la tête posée sur un de ses bras. Sa situation étoit bien moins gênante; il avoit la bouche, le nez & les joues baignés dans une écume noire; le visage pâle, défait, & les dents serrées. Aussi-tôt qu'il prit l'air, sa poitrine se dilata, & le râle qu'il avoit, s'arrêta; mais sa respiration étoit presqu'insensible, laborieuse, le pouls petit & concentré. On le porta dans son lit; il eut presqu'aussi-tôt un léger frisson, & le traitement qu'on lui fit, fut suivi du succès desiré. (Voyez le Mémoire que M. *Baumé* a lu dans une Séance de l'Académie : il est imprimé dans le *Journal de M. l'Abbé* Rosier, *t.* 3, *Janvier* 1774, *pag.* 16 *& suivantes.*)

On observe que les secours en faveur des Noyés, que l'on sçait avoir réussi en pareilles occasions, auroient pu avoir lieu dans celle-ci; il y a même apparence qu'ils auroient eu le plus grand avantage, particulièrement à l'égard de M. *Lesguillier*. De tous ces secours, on n'en excepte aucun; tous en particulier auroient pu être utiles, & leur efficacité se feroit peut-être manifestée en faveur du Jeune-Homme jugé mort, & sur lequel on n'a fait

d'autre tentative que de lui tirer quelques gouttes de ſang. L'eſpace de deux heures qu'il avoit paſſées dans ces vapeurs moſétiques, n'étoit pas aſſez conſidérable pour en déſeſpérer, puiſqu'on voit qu'en Hollande, le 17 Novembre 1770, un Particulier qui avoit paſſé la nuit dans une petite chambre avec un réchaud de charbons allumés, a été trouvé le lendemain comme mort, & que cependant il a été rappellé à la vie par les ſecours qui lui ont été donnés. Pour ne rien laiſſer à deſirer ſur ce ſujet, on croit devoir tranſcrire mot à mot, le détail de cette cure, qu'on trouvera aux pages 242 & ſuivantes des *Mémoires de la Société d'Amſterdam en faveur des Noyés.*

« *Nicolas* DIRKSEKLUYS, âgé de » plus de 63 ans, & demeurant à Har- » lem, étoit venu à Utrecht pour affai- » res. Les ayant terminées, & comp- » tant de retourner chez lui par la » Barque marchande, le 17 Novembre » 1770; la veille, à neuf heures & de- » mie du ſoir, il ſe rendit à cette Bar- » que pour y paſſer la nuit. Il ſe mit » dans la chambre à la poupe avec un » réchaud où il y avoit des charbons

» qui fumoient encore. L'écoutille ayant
» été fermée, à peine s'étoit-il couché,
» que sa tête s'embarrassa & qu'il tomba
» comme dans un profond sommeil,
» ainsi qu'il l'a rapporté depuis. Le
» lendemain, le Batelier l'ayant ap-
» pellé en vain à deux reprises, entra
» dans la chambre & le secoua ; mais
» ne voyant aucun mouvement en lui,
» il conjectura qu'il étoit suffoqué. On
» cria au secours ; on l'exposa à l'air,
» & on le transporta dans une cave
» voisine où on l'étendit sur quelques
» chaises. M. *Vankooten*, Chirurgien,
» qu'on avoit envoyé chercher, lui
» porta du brandevin sous le nez, lui
» en frotta les tempes, & tenta une
» saignée sur la main ; le tout sans fruit.
» A sa réquisition, on vint m'appeller.
» Je crus d'abord voir un cadavre ; j'ap-
» prochai, & observai que les mains
» & le visage avoient une chaleur na-
» turelle, & que le dernier étoit d'un
» rouge foncé ; point de pouls ni de
» sentiment : cependant je pris courage,
» remarquant quelque foible mouve-
» ment de la poitrine. J'employai l'es-
» prit de Sel Ammoniac, qui ne l'affecta
» point ; je fis appliquer un lavement

» fort irritant qui produisît quelque
» effet. A mon grand regret, d'autres
» ordres que je donnai ne furent exé-
» cutés que quelques heures après,
» tant par négligence, que par l'incom-
» modité du lieu. On l'avoit remis dans
» la Barque qui le conduisit l'après-
» midi hors de la Ville; on le porta
» dans une chambre airée d'un caba-
» ret, & on le coucha dans un lit bas-
» siné. Un autre Chirurgien qui m'assista
» dans cet endroit (M. Vandewagt), lui
» appliqua un vésicatoire sur chaque
» jambe, & un lavement de fumée de
» tabac, & le saigna au bras avec suc-
» cès; on continua l'usage de l'esprit
» de Sel Ammoniac, & on lui frotta la
» poitrine avec des linges trempés dans
» de l'Eau-de-vie chauffée. La respira-
» tion devint un peu plus forte, & le
» pouls plus marqué, quoiqu'il demeu-
» rât encore insensible, immobile &
» comme plongé dans un profond som-
» meil.

» Le 18, j'appris que, la nuit, on
» lui avoit versé dans la bouche quel-
» ques cuillerées de Malaga, qu'il avoit
» avalé peu-à-peu. En ayant fait moi-
» même l'épreuve, je fis préparer une

» mixtion céphalique ſpiritueuſe qui
» ſembla efficace, puiſque chaque fois
» qu'on lui en faiſoit prendre, il faiſoit
» quelques grimaces, & que la diffi-
» culté d'avaler diminua; de ſorte que
» je lui fis donner de temps en temps
» un peu, ſoit de thé, ſoit de Malaga.
» Cependant, comme il ne recouvroit
» aucun ſentiment, ayant preſque tou-
» jours les yeux ouverts, & qu'il ſe fa-
» liſſoit ſouvent, je fis appliquer en-
» core un véſicatoire ſur la nuque du
» cou.

» Le 19, je le trouvai à peu près
» dans le même état, excepté que le
» pouls étoit moins ſerré & la reſpira-
» tion plus libre. J'ordonnai encore un
» lavement très-fort, qui cauſa une
» évacuation copieuſe par le bas &
» quelques vomiſſements. Une heure &
» demie après, on lui fit au bras une
» ſaignée de 8 à 9 onces; &, vers le
» ſoir, on lui mit ſous les pieds, du
» levain avec du refort rapé, de la
» moutarde & du ſel.

» Le 20, ceux qui le gardoient me
» rapportèrent que lui ayant parlé fort
» haut, il leur avoit répondu: j'en fis
» auſſi l'expérience; mais il ne me ré-

» pondit autre choſe ſinon : *oui*, *Mon-* » *ſieur*. Il reſpiroit & avaloit plus aiſé- » ment ; ſon pouls étoit fort agité , & » il tranſpiroit doucement. Comme il » n'avoit encore ni ſentiment ni mou- » vement , ſi ce n'eſt qu'il remuoit foi- » blement les doigts de la main gauche, » je jugeai qu'avec quelque eſprit vo- » latil, il falloit lui frotter le cou le long » des vertébres, auſſi-bien que les épau- » les & les bras : on le fit , & on réi- » téra le lavement.

» Ce fut avec joie , & en béniſſant » Dieu, que le 21 je le trouvai beau- » coup mieux, ayant bien dormi, étant » en pleine connoiſſance, & parlant bien. » J'eus ſoin qu'on lui donnât du bouil- » lon foible , du thé & du lait battu » comme il le ſouhaitoit. On continua » ce jour-là les frictions ſuſdites, & cela » avec tant de ſuccès, que

» Le 22, il me dit lui-même qu'il étoit » fort bien ;

» Le 23 , jour où je pris congé de » lui , il étoit entièrement rétabli;

» Et le 25 il ſe mit en chemin avec » ſa Femme & un Ami qui étoient ve- » nus le chercher.

» Si le but déterminé de notre fon-

» dation ne nous permet pas de donner » un prix pour le cas précédent, il eſt » ſi remarquable, il a tant d'affinité » avec ceux des Noyés, & il peut être » ſi utile, que nous jugeons devoir pla» cer ici le précis de la Relation qu'a » bien voulu nous en envoyer M. *T. F.* » *Stilting*, Docteur en Médecine à » Utrecht. Nous lui offrons publique» ment nos remerciments avec nos élo» ges. »

Ce traitement n'eſt pas fort différent de celui qui a été employé à Paris à l'égard de M. *Leſguillier*; auſſi, a-t-il eu à peu près un ſemblable ſuccès, puiſque les deux malades ont été heureuſement réchappés. Mais peut-être que les ſecours uſités en faveur des Noyés auroient été encore plus efficaces; peut-être la réuſſite auroit-elle été plus prompte & plus complette.

L'inſufflation de l'air chaud dans la bouche par le moyen de la canule faite pour cet uſage, la fumigation de tabac dans les inteſtins, en ſe ſervant de la Machine fumigatoire, l'eſprit volatil de Sel Ammoniac, les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée animée par l'eſprit volatil, la ſaignée à la jugulaire,

tous ces moyens sont assez puissants pour qu'on puisse se flatter d'en obtenir de bons & de prompts succès, lorsqu'on les administrera à propos ; ils sont tous plus actifs que ceux qu'on pourroit employer d'ailleurs ; ils sont aussi plus directs & peut-être plus analogues. Au surplus on n'en propose l'usage que parce qu'on imagine qu'ils pourroient être plus avantageux, & que si on ne les a pas tout-à-fait pratiqués en Hollande, ce n'est que parce qu'on ne les avoit pas réunis sous la main ; qu'ils ne se trouvoient pas alors à Utrecht, & que, pour se les procurer, on auroit perdu un temps trop considérable. Quoi qu'il en soit, il résultera toujours de ces deux cures & de la proposition qu'on fait de traiter ces sortes de malades de la même manière qu'on traite les Noyés, qu'on a pu très-souvent, & mal-à-propos, décider mortes dans de semblables occasions, des personnes qui ne l'étoient pas, & qu'on auroit pu en rappeller quelques-unes à la vie, si on eût essayé de leur donner des secours analogues à leur situation, oú plutôt si on eût pensé, par quelque moyen que ce fût,

pouvoir les envifager comme fufceptibles d'être fecourues.

Mais, on ne peut trop le répéter, les moyens propofés pour rappeller les Noyés à la vie, ont été utiles pour les pendus fimplement fuffoqués; ils n'ont pas été moins avantageux aux Perfonnes étouffées, tant par la vapeur du charbon allumé, que par les exhalaifons provenant des cloaques ou des puits infectés.

Tous ces faits ont été prouvés par les heureux fuccès obtenus dans les différentes circonftances qu'on vient de rapporter. On propofe encore de pratiquer ces mêmes moyens, avec efpérance de réuffite, dans prefque tous les cas de mort fubite; peut-être fera-t-on affez heureux pour rendre la vie à quelques Perfonnes, & un feul exemple fuffiroit pour immortalifer cet Etabliffement, exciter l'émulation de tous les Citoyens, & lui attribuer toute la célébrité, qu'il mérite d'autant plus qu'on va donner encore de nouvelles preuves de fon efficacité dans des occafions où l'on n'avoit pas imaginé de mettre ces moyens en jeu.

Ils viennent d'être tentés fur un

Enfant nouveau né, cru mort, qui a été rappellé à la vie ; c'eſt ce qu'on va voir par le récit ſuivant, tiré de l'*Avant-Coureur*, *pag.* 342 & *ſuiv.* ann. 1773.

ENFANT cru mort, & rappellé à la vie.

« VOICI un événement qui eſt conforme à la plus exacte vérité. Ce fait, » qui a déjà été rapporté dans la *Gazette de Manhein*, mais qu'on ne » ſçauroit trop répandre, fait voir qu'il » y a beaucoup de danger, & même » une ſorte d'inhumanité à abandonner » auſſi-tôt des enfants nouvellement » venus au monde, lorſqu'ils paroiſſent morts, au lieu d'épuiſer auparavant toutes les reſſources pour les » rappeller à la vie.

» Un des Membres de l'Ecole des » accouchements de cette Ville, ayant » été appellé le Vendredi-Saint dernier » à Lampertheim, auprès d'une Femme » qui étoit dans les douleurs de l'enfantement, la trouva dans un état de » foibleſſe extraordinaire, occaſionné » par un flux de ſang de quinze jours. » Il parvint à délivrer la femme, & » reçut un garçon qui étoit bien conformé ; mais qui ne donna aucun » ſigne de vie, malgré tous les ſecours

» qu'on a coutume d'employer en pa-
» reil cas.

» Cependant l'Accoucheur se rap-
» pella, qu'en coupant le cordon om-
» bilical, l'artère qui s'y trouve, avoit
» encore été remplie de sang, d'où il
» conclut que le flux de sang de la
» mère ne devoit pas avoir été la cause
» de la mort de l'enfant, puisque, dans
» le cas où il l'occasionne effective-
» ment, l'artère ombilical se trouve
» ordinairement vuide & rétréci. Cette
» réflexion l'engagea à faire la tenta-
» tive suivante:

» Il appliqua sa bouche fermement
» sur celle de l'enfant, dont tout le
» corps étoit baigné dans du vin tiède;
» introduisit son haleine dans la bou-
» che de l'enfant, lui bouchant le nez
» de la main droite, pour forcer l'air
» d'entrer dans la trachée-artére, pen-
» dant que de la main gauche il lui
» frottoit continuellement le bas ven-
» tre, & produisit de cette manière
» une sorte de respiration artificielle
» dans l'Enfant. Il continua cette opé-
» ration, l'espace d'une demi-heure en-
» tière, sans remarquer aucun effet, sinon
» que le corps de l'Enfant se couvroit
d'une

» d'une couleur un peu animée. Cette » légère apparence de ſuccès le fit per- » ſiſter dans ſon entrepriſe. Après dix » minutes de travail, l'enfant rendit tout- » à-coup un ſouffle en quelque ſorte » convulſif, accompagné d'un cri plain- » tif, mais auquel il n'en ſuccéda pas » d'autres. En même temps on obſerva » un léger battement de pouls au cor- » don ombilical, ſans mouvement ſen- » ſible de la poitrine. Encouragé par » ces ſymptômes de vie, on ne ceſſa » point de ſouffler dans la bouche de » l'Enfant, qui ne tarda point à pouſ- » ſer des ſanglots répétés; &, peu de » temps après, un ſuccès complet fut » la récompenſe d'un travail opiniâtre » de trois quarts d'heure.

» L'Auteur de ce récit authentique, » & ſi intéreſſant pour la population, » ne ſe flatte nullement d'avoir trouvé » une nouvelle méthode pour rappel- » ler à la vie, des Enfants qui paroiſ- » ſent morts en venant au monde; il » prie ſeulement les Accoucheurs & » les Sages-Femmes, par amour pour » l'Humanité, d'uſer de la même perſé- » vérance que lui, en pareil cas. Il » convient en même-temps qu'il avoit

» douté lui-même du ſuccès de ſon en-
» trepriſe, à cauſe du violent flux de
» ſang qui avoit précédé l'accouche-
» ment ».

Une ſemblable expérience, lorſquelle eſt ſuivie du plus grand ſuccès, ne devroit-elle pas mériter à ſon auteur un tribut de reconnoiſſance, quand on ne la feroit conſiſter que dans des mots qu'il eſt ſi facile de prodiguer? Mais une telle reconoiſſance peut-elle être uniquement regardée comme le prix d'une action auſſi louable? L'Etat n'a-t-il pas une manière plus réelle de reconnoître les véritables talents, & ne ſeroit-il pas raiſonnable, en pareille circonſtance, d'employer au moins les titres honorifiques & autres faveurs qui ſe diſpenſent quelquefois envers les Citoyens qui ſe diſtinguent?

Or, ſauver la vie à un homme fait, ou bien la procurer par ſes ſoins & ſon induſtrie à un Enfant nouveau né qu'on avoit jugé mort, c'eſt un ſervice qui ne peut être apprécié & pour lequel il ſemble qu'on devroit prodiguer les récompenſes. C'eſt auſſi le ſeul moyen d'opérer un développement des talents dont chaque individu

dans la nature ſe trouve doué ; mais qu'il ne manifeſte pas, ou qu'il ne cherche pas à manifeſter, parce que très-ſouvent il craint que, loin d'être encouragé, on ne lui ſuſcite des contradictions & des difficultés rebutantes.

Sévir contre les Contradicteurs de mauvaiſe foi, récompenſer les Citoyens utiles par leur zèle ; tel eſt le premier devoir du Gouvernement & de tout Etat bien policé : alors le nombre des premiers diminuera, & l'on aura la ſatisfaction de voir celui des derniers s'augmenter, & les talents ſe perfectionner.

F I N.

Approbation du Censeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Détail des Succès de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes Noyées, &c. Premier Supplément.* Ces Succès doivent être publiés pour engager à employer plus souvent ces divers secours qui ont rappellé des Noyés à la vie, & qui peuvent être également utiles dans les cas d'étranglements, de violentes syncopes, de suffocations par la vapeur du charbon allumé, les exhalaisons des mines, des cloaques, des puits abandonnés, des fosses d'aisances, &c. Fait à Paris, ce 16 Mars 1774.

Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

LA PERMISSION DU SCEAU
se trouve à la première Partie.

Achevé d'imprimer,
pour la première fois,
à Paris, ce 6 Juin 1774,
pour LOTTIN l'aîné, & ONFROY;
par LOTTIN l'aîné.